

## N° 3

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion du 5 Avril 1959

(1<sup>re</sup> Séance)

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES SUPPLÉANTS APPELÉS A FAIRE PARTIE DU COLLÈGE CHARGÉ D'ÉLIRE LES SÉNATEURS

L'an mil neuf cent cinquante-neuf, le cinq avril à neuf heures du matin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lille se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 1959, qui a été notifié par écrit à tous les membres du Conseil Municipal par les soins du maire.

Étaient présents Messieurs les Conseillers Municipaux ci-après :

- |                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| 1. - LAURENT Augustin.    | 19. - BÉREAUX Charles.     |
| 2. - BERTRAND Marcel.     | 20. - LANDRIE Albert.      |
| 3. - LEMPEREUR Rachel.    | 21. - MINNE Jean.          |
| 4. - COQUART Armand.      | 22. - DECOTTIGNIES Julien. |
| 5. - DEFAUX Jules.        | 23. - CAMELOT Étienne.     |
| 6. - LUSSIEZ Joseph.      | 24. - ARQUEMBOURG Léon.    |
| 7. - BROUX Fernand.       | 25. - COURMONT Raymond.    |
| 8. - WALKER Maurice.      | 26. - VIRON Hector.        |
| 9. - VAN WOLPUT Albert.   | 27. - BLANCHARD Jules.     |
| 10. - ROMBAUT Gustave.    | 28. - VANNEUFVILLE Cécile. |
| 11. - ROUSSEAU Gaston.    | 29. - LOURDEL Alain.       |
| 12. - DOYENNETTE Édouard. | 30. - LANDRÉA Ali.         |
| 13. - PIAT Henri.         | 31. - GUILLEMIN Gérard.    |
| 14. - DE BECKER Gaston.   | 32. - SIMOENS André.       |
| 15. - RAMETTE Arthur.     | 33. - DÉAN Auguste.        |
| 16. - TYTGAT Yvonne.      | 34. - DEFRANCE Henriette.  |
| 17. - DEFLINE Paule.      | 35. - VAN KEMMEL Henri.    |
| 18. - HÉNAUX Georges.     | 36. - MOITHY Jean.         |

Absent : M. LUBREZ Charles.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LAURENT Augustin, Maire.

Le bureau électoral est constitué par MM. Arquembourg et Defaux, les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et de M<sup>mes</sup> Defrance et Vanneufville, les deux membres présents les plus jeunes.

M<sup>me</sup> Defrance remplit les fonctions de Secrétaire.

Le vote par procuration n'est pas admis pour tous les membres du Conseil Municipal dans les communes de 9.000 habitants et plus. En effet, seuls les Députés et Conseillers Généraux peuvent voter par procuration dans les conditions de l'article 27 du code municipal, et seulement dans les deux cas suivants :

1° maladie dûment constatée ;

2° absence de la commune en raison de l'exercice de leur mandat ou de l'accomplissement d'une mission confiée par le Gouvernement.

Le mandataire doit justifier d'un pouvoir écrit.

#### ELECTION DE DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES.

#### ÉLECTION DE SUPPLÉANTS.

Le Président, après avoir donné lecture :

- du décret n° 59-416 du 13 mars 1959,
- de l'extrait de l'arrêté préfectoral du 24 mars 1959, portant convocation des Conseils Municipaux,
- des articles 3, 4 et 7 du décret n° 59-415, du 13 mars 1959,
- des listes des candidats déposées régulièrement,

a invité le Conseil à procéder sans débat au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel à l'élection de 160 délégués supplémentaires et de 81 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre total des bulletins . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls. . . . .	0
Reste : nombre de suffrages exprimés . . . . .	36

État des suffrages obtenus par chaque liste de candidats :

TITRE DE LA LISTE	NOMBRE TOTAL DE SUFFRAGES RESPECTIVEMENT OBTENUS PAR CHAQUE LISTE	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste S.F.I.O. . . . .	15	quinze
— Union . . . . .	8	huit
— P.C. . . . .	7	sept
— M.R.P. . . . .	4	quatre
— Indépendants . . . . .	2	deux
TOTAUX . . . . .	36	trente-six

Attribution des mandats de délégués supplémentaires et de suppléants

1<sup>o</sup> Election des Délégués supplémentaires.

a) Détermination du quotient électoral.

Le nombre total de suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués supplémentaires à élire, soit . . . . . 160  
Le quotient obtenu, appelé quotient électoral, est ressorti à . . . . . 0,225

b) Attribution des sièges à chaque liste.

1) Au quotient.

Le bureau a successivement divisé le nombre de suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral. Cette opération a permis d'attribuer :

66 sièges à la liste S.F.I.O. . . . .	reste (150)
35 sièges à la liste Union . . . . .	reste (125)
31 sièges à la liste P.C. . . . .	reste ( 25)
17 sièges à la liste M.R.P. . . . .	reste (175)
8 sièges à la liste Indépendants . . . . .	reste (200)

Il est alors demeuré 3 sièges à pourvoir

2) Aux plus forts restes:

Le bureau a ensuite retenu le nombre de suffrages ou la fraction de suffrages, non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Les sièges non attribués au quotient sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes.

Ont obtenu au total :

La liste S.F.I.O. . . . .	67 sièges de délégués.
La liste Union . . . . .	35 sièges de délégués.
La liste P.C. . . . .	31 sièges de délégués.
La liste M.R.P. . . . .	18 sièges de délégués.
La liste Indépendants. . . . .	9 sièges de délégués.

2<sup>o</sup> Elections des Suppléants.

a) Détermination du quotient électoral.

Le nombre total de suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire, soit . . . . . 81

Le quotient obtenu, appelé quotient électoral est ressorti à . . . . . 0,444

b) Attribution des sièges à chaque liste.

1) Au quotient.

Le bureau a successivement divisé le nombre de suffrages obtenus par chaque liste par le quotient électoral. Cette opération a permis d'attribuer :

33 sièges à la liste S.F.I.O. . . . .	reste (348)
18 sièges à la liste Union . . . . .	reste ( 8)
15 sièges à la liste P.C. . . . .	reste (340)
9 sièges à la liste M.R.P. . . . .	reste ( 4)
4 sièges à la liste Indépendants. . . . .	reste (224)

Il est alors demeuré 2 sièges à pourvoir

2) Aux plus forts restes.

Le bureau a ensuite retenu le nombre de suffrages ou la fraction de suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Les sièges non attribués au quotient sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes.

Ont obtenu au total :

La liste S.F.I.O. . . . .	34 sièges de suppléants.
La liste Union . . . . .	18 sièges de suppléants.
La liste P.C. . . . .	16 sièges de suppléants.
La liste M.R.P. . . . .	9 sièges de suppléants.
La liste Indépendants. . . . .	4 sièges de suppléants.

### Proclamation des Résultats des Scrutins

Une fois répartis entre les listes les mandats de délégués supplémentaires et de suppléants, les candidats appartenant aux listes auxquelles ces mandats ont été attribués, sont proclamés élus, délégués supplémentaires, puis suppléants dans l'ordre de présentation, c'est-à-dire dans l'ordre où ils figurent sur les listes déposées sur le bureau du Conseil Municipal.

### PROCLAMATION DES CANDIDATS ÉLUS 1<sup>o</sup> DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
S.F.I.O.	Blondel Albert . . . . .	26/10/1919 Lomme	Lille, rue du Four à Chaux, 7.	Agent Hospitalier.
—	Choquel Henri . . . . .	12/11/1914 Lille	Lille, rue Saint Jacques, 16	Régisseur des bains.
—	Jouvenet Roland . . . . .	15/3/1894 Lille	Lille, rue de Flandre, 59.	Commerçant.
—	Derieppe Édouard . . . . .	27/8/1912 Lille	Lille, rue Désiré Bondues, 27.	Instituteur.
—	Simoens Modeste . . . . .	5/9/1894 Lille	Lille, rue Carpeaux, 11.	Mouleur.
—	Verstraete Marcel . . . . .	31/7/1904 Lille	Lille, rue Jordaens, 38.	Employé.
—	Perche Paul . . . . .	9/1/1904 Tourcoing	Lille, rue Maracci, 14.	Chef station désinfection.
—	Museux Paul . . . . .	30/9/1911 Houplin	Lille, rue Verhaeren, 187.	Employé.
—	Godinot Paul. . . . .	12/1/1902 Lille	Lille, rue Saint Sébastien, 39-41.	Monteur.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
S.F.I.O.	Turotte Achille . . . . .	13/ 4/1903 Lille	Lille, rue de Trévisse, 60. Impasse Lagache, 6.	Maçon.
—	Meunier Arthur . . . . .	27/ 2/1904 Lille	Lille, rue d'Eylau, 14. Cour Monchy, 1.	Machiniste.
—	Miglos Marius . . . . .	18/ 9/1908 Le Bosc (Ariège)	Lille, rue des Tours, 19.	Aide - labora- toire.
—	Ronse Paul . . . . .	6/ 6/1892 Lille	Lille, rue d'Artois, 44.	Commerçant.
—	Fremery Jean . . . . .	22/10/1919 Nay (B.-P.)	Lille, pl. Philippe Lebon, 7	Agent Affaires.
—	Roye Louis . . . . .	9/ 2/1911 Meurclin	Lille, rue Nicolas Leblanc, 39.	Employé Sécu- rité Sociale.
—	Laurent Roger . . . . .	9/ 4/1923 Wahagnies	Lille, boulevard Maréchal Vaillant, 78.	Agent hospita- lier.
—	Farvaques Albert . . . . .	17/ 4/1915 Lille	Lille, rue du Capitaine Ferber, 54.	Dessinateur.
—	Van Wolput Maurice . . . . .	16/ 8/1911 Lille	Lille, rue de l'Arc, 16.	Dessinateur.
—	Damanne Marcel . . . . .	22/ 6/1911 Lille	Lille, rue Gustave Delo- ry, 79.	Inspecteur Sanitaire.
—	Bosier Gaston . . . . .	18/ 3/1912 Lille	Lille, rue de Rocroy, 4.	Inspecteur Sanitaire.
—	Steclebout Fernand . . . . .	21/ 8/1902 Lille	Lille, place Simon Vol- lant, 6.	Cafetier.
—	Fistache Jean . . . . .	6/12/1920 Lille	Lille, rue Saint Sau- veur, 78.	Employé.
—	Delbèke Maurice . . . . .	8/ 8/1901 Tourcoing	Lille, r. de Béthune, 21.	Directeur Ciné- ma.
—	Coorevits Albert . . . . .	25/ 5/1904 Lille	Lille, r. de Béthune, 61.	Directeur.
—	Planquart Félix . . . . .	28/11/1897 Lille	Lille, rue Paul Duez, 24.	Imprimeur.
—	Lechantre Jean . . . . .	13/ 3/1917 Roubaix	Lille, rue de Paris, 186.	Rédacteur.
—	Houriez Pierre . . . . .	6/ 9/1905 Iwuy	Lille, rue de Paris, 186.	Publiciste.
—	Segers Joseph . . . . .	29/ 1/1893 Lille	Lille, r. Armand Carrel, 8.	Architecte.
—	Laporte Julien . . . . .	22/ 2/1907 Lille	Lille, rue Masséna, 54.	Correcteur.
—	Camus Maurice . . . . .	15/ 7/1886 Saint-André	Lille, rue de Solférino, 136.	Cafetier.
—	Stevens Alphonse . . . . .	7/ 9/1893 Bruges B.	Lille, place Corman- taigne, 14.	Architecte.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
S.F.I.O.	François Alban . . . . .	21 / 9/1896 Lille	Lille, rue Halévy, 13.	Miroitier.
—	Delécluse Robert . . . . .	14 / 3/1911 Lille	Lille, bd de Belfort, 16.	Employé.
—	Frison Marceau . . . . .	19 / 5/1905 Beaurieux (Aisne)	Lille, r. Brûle-Maison, 3.	Professeur.
—	Régnier François . . . . .	25 / 10/1896 Calais	Lille, rue Verhaeren, 161.	Retraité.
—	Rucart René . . . . .	3 / 7/1896 Lille	Lille, bd de la Liberté, 197.	Secrétaire ad- ministratif.
—	Lefebvre Roger . . . . .	26 / 1/1920 Bully-les-Mines	Lille, bd Calmette, 1.	Inspecteur des Douanes.
—	Preneel Robert . . . . .	17 / 2/1905 Marquette	Lille, rue Meurein, 107, Impasse Ramart.	Receveur C.G.I.T.
—	Marbac Marcel . . . . .	21 / 12/1926 Quimperlé (F.)	Lille, rue Gutenberg, 5.	Employé P.T.T.
—	Libbrecht Louise . . . . .	2 / 3/1893 Lille	Lille, rue Esquermes, 1.	Commerçante.
—	Comte Henri . . . . .	22 / 5/1921 Lucenay-Levê- que (S.-et-L.)	Lille, r. des Meuniers, 3.	Ouvrier.
—	Timmerman Maurice . . . . .	30 / 7/1890 Lille	Lille, rue de Bergues, 13.	Ouvrier.
—	Leprette Jules . . . . .	27 / 11/1889 Avesnes-l-Aub.	Lille, r. Adolphe Max, 6.	Commerçant.
—	Vercaempt Kléber . . . . .	30 / 3/1896 Lille	Lille, rue Gustave Delo- ry, 144.	Commerçant.
—	Dormieu Jules . . . . .	11 / 12/1898 Armentières	Lille, place Michelet, 2.	Commerçant.
—	Lesur Maurice . . . . .	28 / 2/1913 Courchelettes	Lille, r. de la Marmora, 17.	Employé.
—	Vienne Martial . . . . .	19 / 11/1912 Lille	Lille, r. de Wazemmes, 110	Commerçant.
—	Detreeuw Marie-Louise . . . . .	13 / 1/1891 Lille	Lille, r. du Long Pot, 76.	sans.
—	Deparmentier Arthur . . . . .	2 / 7/1897 Lille	Lille, r. A. Mercier, 17.	Maître de nage
—	Jérome Marcel . . . . .	27 / 6/1888 Lille	Lille, rue du Commandant Rivière, 10.	Retraité.
—	Lefébure René . . . . .	7 / 9/1908 Denain	Lille, rue Mourmant, 17.	Débardeur.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
S.F.I.O.	Vandekerkelen Henri . . .	22/ 3/1890 Lille	Lille, rue d'Austerlitz, 100.	Livreur.
—	Dubreuck Edgard. . . . .	19/ 7/1927 Soultzy	Lille, r. du Maire André, 3.	Employé P.T.T.
—	Bourguin René . . . . .	1/ 1/1928 Lille	Lille, rue Léon Gam- betta, 264.	Homme entre- tien.
—	Bigot André . . . . .	16/ 6/1918 Marseille	Lille, rue du Priez, 20.	Vérificateur.
—	Dupont Carlos . . . . .	24/ 5/1897 Roubaix	Lille, rue de Paris, 9.	Employé.
—	Dergent Lucien . . . . .	1/ 7/1899 Lille	Lille, rue Bourignon, 33.	Mécanicien.
—	Caudoux Marceau. . . . .	4/11/1902 Hénin-Liétard	Lille, rue Malsence, 22.	Gardien de la Paix.
—	Duquesne René. . . . .	6/ 2/1930 Hazebrouck	Lille, rue Pascal, 7.	Étudiant.
—	Deuly Roger . . . . .	11/ 9/1930 Saint Rambert	Lille, rue du Maréchal Mortier, 16.	Électricien.
—	Neufcourt Désiré . . . . .	22/11/1900 Ronchin	Lille, rue Pierre Le- grand, 189.	Coiffeur.
—	Mangin Fernand . . . . .	2/ 7/1924 Rosendael	Lille, r. des Pavillons, 28.	Réception- naire.
—	Descamps Roger . . . . .	11/ 1/1922 Brunemont	Lille, rue Germain Pilon, 19.	Contrôleur P.T.T.
—	Frelier Julien . . . . .	13/12/1909 Lille	Lille, rue de l'Alma, 1.	Ajusteur.
—	Barrat Jean . . . . .	9/11/1894 Gallardon (E.-et-L.)..	Lille, rue d'Artois, 29.	Électricien.
—	Schellens Charles . . . . .	5/ 6/1903 Lille	Lille, r. Jules Guesde, 98.	Employé.
—	Hannoff Édouard . . . . .	30/ 7/1923 Lille	Lille, r. Jules Guesde, 13.	Rédacteur.
UNION	Danel Liévin . . . . .	26/11/1903 Lille	Lille, r. Desmazières, 9.	Industriel.
—	Valbrun Robert . . . . .	2/ 9/1910 Lille	Lille, rue Jean sans Peur, 8.	Mécanographe.
—	Bulteel Adrien . . . . .	18/ 3/1900 Lille	Lille, rue du Faub. de Béthune, 17.	Employé.
—	Déan Claude . . . . .	27/11/1931 Lille	Lille, rue de Wazem- mes, 19.	Étudiant.
—	Oplines Jean . . . . .	24/ 8/ 1931 Lille	Lille, rue de Puébla, 42.	Étudiant.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
UNION	Dubois Gilbert . . . . .	16 / 11 / 1901 Tourcoing	Lille, rue Malsence, 52.	Expert auto- mobile.
—	Marcelle Jean . . . . .	18 / 4 / 1917 Lille	Lille, rue de Puébla, 8.	Médecin.
—	Boury Gérard . . . . .	3 / 11 / 1896 Wailly-l-Arras	Lille, rue Jean sans Peur, 15.	Directeur.
—	Dehorter-Duez Claude . . . . .	22 / 3 / 1914 Lille	Lille, rue de Paris, 67.	Docteur.
—	Menu Robert . . . . .	10 / 2 / 1920 Lille	Lille, rue de Trévisse, 38.	Négociant.
—	Marsy Roger . . . . .	27 / 9 / 1927 Lille	Lille, rue Sainte Cathé- rine, 75.	Préparateur pharmacie.
—	Goux Jacques . . . . .	2 / 8 / 1921 Caudry	Lille, rue des Postes, 22.	Représentant.
—	Vincent Geneviève . . . . .	11 / 4 / 1920 La Madeleine	Lille, rue d'Antin, 32.	sans.
—	Marchal Maurice . . . . .	3 / 5 / 1911 Maulde	Lille, rue d'Holbach, 2.	Avocat.
—	Afchain Paul . . . . .	5 / 3 / 1921 Wignehies	Lille, rue de Paris, 248.	Préparateur pharmacie.
—	Dujardin Jean . . . . .	26 / 7 / 1922 Lille	Lille, r. Nicolas Leblanc, 8.	Voyageur com- merce.
—	Minot François . . . . .	20 / 1 / 1987 Villeneuve-le- Roy	Lille, rue Barthélémy Delespaul, 112.	Négociant.
—	Cordonnier Françoise . . . . .	12 / 7 / 1913 Roubaix	Lille, rue Thiers, 3.	sans.
—	Ducastel-Mignot Jeanne . . . . .	18 / 5 / 1899 Lille	Lille, r. A. Mourcou, 18.	sans.
—	Thiry Georges . . . . .	22 / 4 / 1896 Lille	Lille, pl. de la Gare, 15.	Hôtelier.
—	Hoccart Paul . . . . .	5 / 12 / 1906 Lille	Lille, rue du Molinel, 17.	Négociant.
—	Bréthenoux Pierre . . . . .	23 / 9 / 1923 Lille	Lille, av. de Bretagne, 71.	Employé.
—	Gestner Claude . . . . .	15 / 8 / 1924 La Madeleine	Lille, r. des Stations, 135.	sans.
—	Bonvin Marcel . . . . .	10 / 9 / 1906 La Madeleine	Lille, r. Saint Bernard, 51.	Garagiste.
—	Williatte Paul . . . . .	12 / 4 / 1887 Lallaing	Lille, r. de la Louvière, 54.	Docteur méde- cine.
—	Salembier Louis . . . . .	3 / 3 / 1910 Ascq	Lille, rue Gantois, 28.	Étudiant.



TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
Union	Bello Michel . . . . .	24 / 7/1932 Lille	Lille, avenue du Président Hoover, 18.	Étudiant
—	Degore Maurice . . . . .	29 / 3/1922 Lomme	Lille, rue de Condé, 86.	Employé P.T.T.
—	Millard Albert . . . . .	23 / 6/1900 Roubaix	Lille, rue du Fbg de Rou- baix, 2.	Chef Fabrica- tion.
—	Baillard Jacques . . . . .	6 / 6/1899 Lille	Lille, rue Véronèse, 42.	
—	Delcourt Daniel . . . . .	15 / 6/1898 Lille	Lille, rue de Wazem- mes, 145.	Industriel.
—	Denis Geneviève . . . . .	22 / 1/1924 Lille	Lille, r. des Meuniers, 23.	Institutrice.
—	Martel André . . . . .	25 / 4/1935 Lille	Lille, rue Clemenceau, 3.	Aide-Compta- ble.
—	Bailleux Raymonde . . . . .	13 / 11 /1883 Dunkerque	Lille, rue de Solférino, 30.	
—	Blanpain Gérard . . . . .	22 / 2/1911 Lille	Lille, rue de l'Arc, 21.	Mécanicien dentiste.
Parti Communiste	Colpin Jean . . . . .	26 / 4/1928 Jumillac-le-Grd	Lille, rue J.-J. Rous- seau, 27.	Employé.
—	Manguine Louis . . . . .	25 / 8/1905 Houplines	Lille, r. Henri Kolb, 14.	Métallurgiste.
—	Simonot Pierre . . . . .	7 / 4/1906 Paris	Lille, rue du Barbier Maes, 15.	Docteur.
—	Letargat Suzanne . . . . .	18 / 5/1908 Lille	Lille, avenue du Président Hoover, 20.	Employée.
—	De Booschère Albert . . . . .	6 / 2/1930 Lille	Lille, avenue du Président Hoover, 4.	Métallurgiste.
—	Valham Eugène . . . . .	24 / 8/1911 Lille	Lille, rue d'Isly, 105.	Employé.
—	Lefebvre Clovis . . . . .	11 / 1/1922 Fouquières- lez-Lens	Lille, rue des Glycines, 19.	Métallurgiste.
—	Leschaève Julien . . . . .	25 / 5/1920 St-Pol-s/Mer	Lille, rue du Plat, 46.	Employé.
—	Simon Michel . . . . .	5 / 7/1927 Paris	Lille, rue des Jasmins, 1.	Professeur.
—	Estager Jacques . . . . .	27 / 8/1921 Jussey	Lille, avenue du Président Hoover, 18.	Journaliste.
—	Laine Yves . . . . .	8 / 1/1929 Versailles	Lille, rue de Pologne, 16.	Métallurgiste.
—	Vermeersch Albert . . . . .	1 / 9/1914 Breedene (B.)	Lille, rue de la Marbre- rie, 38.	Métallurgiste.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
Parti Communiste	Landrie Julien . . . . .	8/10/1919 Blanken- bergues (B.)	Lille, rue de Pologne, 43.	Employé.
—	Trouwaert Claude. . . . .	12/ 3/1929 Lille	Lille, r. Désiré Bondues, 64	Employé.
—	Ronchin Michel. . . . .	26/ 3/1939 Lille	Lille, rue Augustin Drapier, 34.	Employé.
—	Kerros Armand. . . . .	22/ 4/1925 Lampaul- Plonarzel	Lille, rue Marengo, 22.	Employé.
—	Delsal Marius . . . . .	30/ 9/1923 Albert	Lille, rue Grande Chaus- sée, 28.	Professeur.
—	Biache Marcelle. . . . .	30/ 3/1920 Lille	Lille, rue Sans Pavé, 6.	Employée.
—	Roger Jeanne . . . . .	20/11/1914 Lourches	Lille, rue du Barbier Maes, 16.	Employée.
—	Beauchamps Catherine .	26/ 6/1911 Monchécourt.	Lille, place Jacquart, 13.	Libraire.
—	Bellefroid Pierre . . . . .	23/10/1928	Lille, avenue du Président Hoover, 18.	Professeur.
—	Wiel Marcel . . . . .	29/11/1901 Lille	Lille, r. Guillaume Tell, 4.	Employé.
—	Plamont Georges . . . . .	11/ 1/1910 Loos	Lille, rue de l'Hôpital Saint Roch, 21.	Employé.
—	Defrance Michel . . . . .	8/ 3/1925 Boulogne-s/M.	Lille, rue de Saint Quentin, 3.	Journaliste.
—	Coppens J.-Pierre . . . . .	10/ 7/1921 Lille	Lille, bd Vauban, 80.	Chauffeur.
—	Vaneck Arthur . . . . .	14/ 7/1934 Lille	Lille, rue Fabricy, 13.	Employé.
—	Verpoest Jules . . . . .	31/12/1915 Lille	Lille, rue du Fbg des Postes, 170.	Employé.
—	Duvinage René . . . . .	7/ 3/1921 Lille	Lille, boulevard Victor Hugo, 250.	Employé.
—	Leclercq Albert . . . . .	18/ 7/1923 Lille	Lille, Groupe Chevalier Français, 22.	Métallurgiste.
—	Peignart Marius . . . . .	28/ 3/1920 Lille	Lille, r. de la Vignette, 15.	Ouvrier bâti- ment.
—	Soufflet Pierre . . . . .	26/ 6/1922 Lille	Lille, rue d'Inkermann, 18.	Métallurgiste.
M.R.P.	Moura Michel . . . . .	14/ 7/1913 Lille	Lille, rue Henri Kolb, 46.	Négociant.
—	De Croos René . . . . .	2/ 2/1921 Lille	Lille, rue Cassendi, 15.	Directeur.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
M.R.P.	Lasson Suzanne . . . . .	24/11/1909 Ligny-en- Cambrésis	Lille, rue Halévy, 29.	sans.
—	Daudin-Clavaud Huguet . . . . .	22/ 3/1926 Lens	Lille, rue des Tours, 21.	sans.
—	Prévost Marcel . . . . .	11/ 8/1911 Roubaix	Lille, r. de La Bassée, 30.	Professeur.
—	Lemaitre Guy . . . . .	8/ 2/1921 Lille	Lille, r. de La Bassée, 153.	Médecin.
—	Duhamel Maurice . . . . .	13/11/1888 Lille	Lille, bd Montébello, 138.	Direct. Com- mercial.
—	Duhamel Edmond . . . . .	30/ 4/1904 Boulogne-s/M.	Lille, rue Destailleurs, 86.	Commis admi- nistratif.
—	Hordoir Edmond . . . . .	24/10/1880 Lille	Lille, rue Stappaert, 23.	Chef entreprise
—	Tourbier Henri . . . . .	19/ 4/1919 Sainghin-en-W.	Lille, r. Saint Gabriel, 34.	Directeur.
—	Olivier-Geysen Simone . . . . .	24/ 2/1902 Lille	Lille, r. François Millet, 2.	sans.
—	De Coninck André . . . . .	3/ 7/1914 Lille	Lille, rue du Fbg de Rou- baix, 126.	Fonctionnaire.
—	Leduc Louis . . . . .	4/ 2/1896 Lille	Lille, rue de Kant, 13.	Retraité.
—	Leconte René . . . . .	15/ 5/1904 Lille	Lille, r. du Marché, 25 bis.	Vérificateur technique.
—	Boulet André. . . . .	8/ 4/1926 Le Doulieu	Lille, r. des Postes, 191 bis.	Inspecteur assurance
—	De Vulder Maurice . . . . .	4/ 3/1904	Lille, r. Victor Renard, 37.	Magasinier.
—	Viger Isabelle . . . . .	18/ 9/1907 Boussoy	Lille, rue de Lannoy, 101.	Fonctionnaire
—	Blootacker Georges . . . . .	22/ 4/1901 Lille	Lille, rue Roland, 68.	Employé.
Indépendants	Astié Jean . . . . .	4/ 6/1898 Les Sables d'Olonnes	Lille, r. Grande Chaus- sée, 9.	Commerçant.
—	Doussot Gérard. . . . .	22/12/1914 Lambersart	Lille, rue de la Chambre des Comptes, 4.	Avocat.
—	Lammens Noël . . . . .	27/ 6/1916 Berck-Plage	Lille, rue de Valmy, 34.	Greffier Justice de Paix.
—	Fleurier Roland . . . . .	21/ 6/1910 Argenteuil	Lille, rue de Solférino, 134.	Commission- naire en viande
—	Decroix Noëlle . . . . .	25/12/1906 Lambersart	Lille, bd de la Liberté, 19.	Administrateur Œuvres Sociales.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
Indépendants	Lecocq Henri . . . . .	28/12/1920 Lille	Lille, rue Nationale, 195.	Négociant.
—	Fruchart Louis . . . . .	3/2/1910 Lille	Lille, rue Alexandre Leleu, 4.	U.R.P.
—	De Pas Alain . . . . .	9/8/1929 Villeneuve- Loubet	Lille, rue des Poisson- ceaux, 8.	Comptable.
—	Schmit André-Marie . . . . .	12/3/1923 Fâches Thumesnil	Lille, rue des Postes, 6.	Commerçant.

## 2° SUPPLÉANTS

S.F.I.O.	Foiret Charles . . . . .	28/8/1905 Etretat	Lille, boul. de Verdun, 10, appart. 9.	Graveur.
—	Fruleux Robert . . . . .	20/10/1914 Flers	Lille, rue du Port, 77.	Inspect. Police
—	Van Malder Jean . . . . .	15/1/1906 Molembeck Saint-Jean	Lille, r. de Saint Omer, 26.	Employé.
—	Flour Céline . . . . .	30/3/1908 Hellemmes	Lille, rue Léon Gam- betta, 129.	Caissière.
—	Dauchy Cyrille . . . . .	2/5/1905 Aix	Lille, 7, rue Chanzy.	Inspect. C.I.
—	Evrard Marcel . . . . .	22/6/1929 Valenciennes	Lille, avenue Eugène Varlin, 25 (appart. 8).	Contrôleur.
—	Doyennette-D'Hilly Jeanne . . . . .	17/1/1900 Lille	Lille, boul. Maréchal Vaillant, 78.	sans.
—	Van Duyck Hélène . . . . .	19/7/1901 Lille	Lille, rue des Fossés, 26.	Employé.
—	Campeas Victor . . . . .	14/7/1919 Lille	Lille, boulev. Maréchal Vaillant, 1.	Vendeur.
—	Fortier-Maire Eugène . . . . .	16/7/1885 Loches- s/Ourse	Lille, r. des Myosotis, 20.	Brigadier Douanes.
—	Blé Maurice . . . . .	30/5/1893 Beauvais	Lille, r. Verhaeren, 167.	Employé S.N.C.F.
—	Parmentier Roger . . . . .	28/6/1907 Marcq-en-Bar.	Lille, rue Alphonse Mer- cier, 90.	Médecin.
—	Lupias Fernand . . . . .	21/11/1898 Eaunes	Lille, place Louise de Bet- tignies, 33.	Cafetier.
—	Gouirand Albin . . . . .	23/4/1882 Châteauneuf- Martigues	Lille, rue Basse, 8.	Contrôleur C.I.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE- DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
S.F.I.O.	Herreyre Jean . . . . .	9 / 9/1894 Belin	Lille, r. Jeanne d'Arc, 78.	Contrôleur C. I.
—	Soulié Antoine . . . . .	27 / 11 / 1897 Aurillac	Lille, r. de l'Espérance, 3.	Mancœuvre.
—	Duriez Émile . . . . .	19 / 6 / 1905 Lille	Lille, rue de la Lou- vière, 124.	Agent assur.
—	Vanderspelden Julien . . .	13 / 6 / 1901 Lille	Lille, r. du Croquet, 10.	Tailleur.
—	Bourgeois Arthur . . . . .	22 / 5 / 1893 Amiens	Lille, rue Jenner, 83.	Chef service.
—	Riquet André . . . . .	30 / 5 / 1913 Boulogne-s/M.	Lille, rue Basse, 8.	Électricien.
—	Deregnacourt Albert . . .	3 / 11 / 1925 Paris	Lille, rue de l'Afrique (app. 19).	Perceur.
—	Delmarquette François . .	10 / 8 / 1901 Genech	Lille, rue Guillaume Tell, 2.	Directeur école
—	Dufooz Georges . . . . .	22 / 4 / 1900 Tourcoing	Lille, rue du Barbier Maes, 15.	Comptable.
UNION	Marion Jules . . . . .	16 / 11 / 1902 Moyenve	Lille, rue Fontaine Del Saulx.	Restaurateur.
—	Payen Pierre . . . . .	18 / 6 / 1924 Lille	Lille, avenue du Peuple Belge, 14.	Avocat.
—	Pottier Raymond . . . . .	8 / 3 / 1899 Lille	Lille, rue Halévy, 14.	Architecte.
—	Pecqueur Fernand . . . . .	25 / 6 / 1921 Annezin	Lille, rue Brûle-Mai- son, 46.	Entrepreneur.
—	Labbe Joseph . . . . .	30 / 3 / 1897 Lille	Lille, rue Gantois, 79.	Entrepreneur.
—	Rattez Marguerite . . . . .	9 / 11 / 1902 Merville	Lille, rue Arcole, 46.	Dessinateur.
—	Damien Pierre . . . . .	28 / 9 / 1923 Rousies	Lille, rue Royale, 87.	Dessinateur.
—	Vyncke Édouard . . . . .	5 / 5 / 1923 Lille	Lille, boul. de Stras- bourg, 87.	Tourneur.
—	Carissimo Georges . . . . .	9 / 4 / 1897 Comines	Lille, rue de Courtrai, 4.	Négociant.
—	Matrau Albert . . . . .	12 / 5 / 1897 Lille	Lille, rue de Béthune, 65.	Entrepreneur.
—	Danel Geneviève . . . . .	1 / 5 / 1917 Lille	Lille, place du Général Leclerc, 1.	Infirmière.
—	Gerekins Julien . . . . .	18 / 5 / 1913 Lille	Lille, r. Jules Guesde, 63.	Électricien.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
UNION	Blond Charles . . . . .	5 / 3 / 1915 Lille	Lille, place Richebé, 3.	Médecin.
—	Lagrange . . . . .	23 / 10 / 1920 La Madeleine	Lille, rue Georges Maer- tens, 7.	
—	Herry Pierre . . . . .	11 / 2 / 1921 Lille	Lille, rue de l'Amidon- nerie, 3.	Employé P.T.T.
—	Cauchy Eugène . . . . .	16 / 2 / 1883 Douai	Lille, rue du Cirque, 7.	Retraité S.N.C.F.
—	Meerovich Madeleine . . .	30 / 4 / 1903 Lille	Lille, r. de la Plaine, 43.	sans.
—	Rochet Hubert . . . . .	14 / 8 / 1927 Imphy	Lille, rue des Postes, 35.	Gérant.
Parti Communiste	Colpin Françoise . . . . .	2 / 4 / 1932 Paris	Lille, r. J.-J. Rousseau, 27.	Ménagère.
—	De Rycker Michel . . . . .	6 / 4 / 1935 Wambrechies	Lille, rue Adolphe, 83.	Employé.
—	Delsal Colette . . . . .	25 / 2 / 1921	Lille, rue Grande Chaus- sée, 28.	Professeur.
—	Berton Jeanine . . . . .	3 / 10 / 1934	Lille, r. des Jasmins, 1.	Institutrice.
—	Costenobel Marie-Jeanne.		Lille, r. des Glycines, 19.	Ménagère.
—	Desprez Josiane . . . . .	2 / 5 / 1936 Seclin	Lille, rue Marengo, 22.	Ménagère.
—	Laine Jacques . . . . .	2 / 2 / 1932 Calais	Lille, rue de l'Église, 4.	Métallurgiste.
—	Tirmache Charles . . . . .	30 / 6 / 1897 Boulogne-s/M.	Lille, r. Jules Guesde, 71.	Métallurgiste.
—	Decubber Henri . . . . .	17 / 11 / 1929 Lille	Lille, rue du Barbier Maes, 4 bis.	Métallurgiste.
—	Lepelletier Victor . . . . .	15 / 4 / 1920 Vigny	Lille, boulev. Édouard Vaillant, 8.	Ouvrier.
—	Laine Albert . . . . .	4 / 2 / 1905	Lille, rue Alphonse Mer- cier, 52.	Employé.
—	Lecocq Ginette . . . . .	19 / 6 / 1934	Lille, r. des Bateliers, 6.	Ouvrière tex- tile.
—	Simonot Jeannette . . . . .	29 / 9 / 1925	Lille, rue du Barbier Maes, 15.	Employée.
—	Besin André . . . . .	8 / 2 / 1927 Cambrai	Lille, r. de la Vignette, 57.	Employée.
—	Tranchet André . . . . .	5 / 7 / 1924 Lille	Lille, r. de l'Hôpital St Roch (cour St Roch).	Employé.
M.R.P.	Pinchon Georges . . . . .	19 / 2 / 1922 Armentières	Lille, r. Jean Levasseur, 4.	Instituteur.

TITRE DE LA LISTE	NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS CLASSÉS PAR LISTE ET A L'INTÉRIEUR DE LA LISTE DANS L'ORDRE DE PRÉSENTATION	DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ÉLUS	ADRESSE DES ÉLUS COMMUNE RUE ET NUMÉRO	PROFESSION DES ÉLUS
M.R.P.	Coupez Jules . . . . .	4 / 7/1897 Lille	Lille, rue Chappe, 49.	Retraité. S.N.C.F.
—	Geesen André . . . . .	16 / 8/1904 Lille	Lille, rue des Brigittines, 18.	Commerçant.
—	Flahaut René . . . . .	25 / 6/1906 Montigny-en-Cambrésis	Lille, rue du Capitaine Ferber, 31.	Employé.
—	Looten Raoul . . . . .	10/11/1900 La Madeleine	Lille, rue Schubert, 4.	Agent Commercial.
—	Calcoen Marie-Thérèse . . . . .	16 / 3/1921 Petite-Synthe	Lille, rue de Rivoli, 29.	Agent P.T.T.
—	Coliche Émile . . . . .	22 / 4/1909 Lille	Lille, rue de Loos, 59.	Représentant.
—	Tanghe Paul . . . . .	19 / 2/1914 Lille	Lille, rue Euler, Group Chevalier Français, 43.	Linotypiste.
—	Mouy Marguerite . . . . .	18 / 2/1893 Maubeuge	Lille, boulev. Carnot, 16.	Secrétaire.
Indépendants	Aubert Louis . . . . .	24 / 8/1904 Chaude-Fontaine	Lille, boulevard de la Liberté, 56 bis.	Ingénieur.
—	Bouillet André . . . . .	4 / 9/1927 Lille	Lille, place Alexandre Dumas, 44.	Commerçant.
—	Olivier Bernard . . . . .	2 / 4/1933 Lille	Lille, r. Esquermoise, 32.	Opticien.
—	Millot Colette . . . . .	8 / 8/1926 Besançon	Lille, square du Ramponneau.	Secrétaire.

Observations et réclamations : Néant

*Clôture du Procès-verbal*

La séance a été levée à dix heures.

Le présent procès-verbal, dressé en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, le Secrétaire et les autres membres du Conseil Municipal.

Le Président,

A. LAURENT.

La Secrétaire,

H. DEFRANCE.

Les Conseillers Municipaux,

M. BERTRAND.

R. LEMPEREUR.

A. COQUART.

J. DEFAUX.

J. LUSSIEZ.

F. BROUX.

M. WALKER.

A. VAN WOLPUT.

G. ROMBAUT.

G. ROUSSEAUX.

E. DOYENNETTE.

H. PIAT.

G. DE BECKER.

A. RAMETTE.

Y. TYTGAT.

P. DEFLINE.

G. HÉNAUX.

C. BÉREAUX.

A. LANDRIE.

J. MINNE.

J. DECOTTIGNIES.

E. CAMELOT.

L. ARQUEMBOURG.

R. COURMONT.

H. VIRON.

J. BLANCHARD.

C. VANNEUFVILLE.

A. LOURDEL.

A. LANDRÉA.

G. GUILLEMIN.

A. SIMOENS.

A. DÉAN.

H. VAN KEMMEL.

J. MOITHY.



## N° 4

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion du 5 Avril 1959

(2<sup>ème</sup> Séance)

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Adopté à la séance du 29 Mai 1959)

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire.

M<sup>me</sup> DEFRANCE, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

*Présents* : MM. ARQUEMBOURG, BÉREAUX, BERTRAND, BLANCHARD, BROUX, CAMELOT, COQUART, COURMONT, DÉAN, DE BECKER, DECOTTIGNIES, DEFAUX, M<sup>mes</sup> DEFLINE, DEFRANCE, MM. DOYENNETTE, GUILLEMIN, HÉNAUX, LAURENT, LANDRÉA, LANDRIE, M<sup>me</sup> LEMPEREUR, MM. LOURDEL, LUSSIEZ, MINNE, MOITHY, PIAT, RAMETTE, ROMBAUT, ROUSSEAU, SIMOENS, M<sup>me</sup> TYTGAT, M. VAN KEMMEL, M<sup>me</sup> VANNEUFVILLE, MM. VAN WOLPUT, VIRON, WALKER.

*Absent* : M. LUBREZ.

\* \* \*

## ORDRE DU JOUR

### *Secrétariat Général.*

59/ 1. — Élection du Maire.

—  
2

59/ 2. — Élection des 10 adjoints réglementaires.

—  
2

59/ 3. — Création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

—  
2

Procès-verbal  
de la réunion  
du 15 mars 1959

(voir séance n° 2  
du 15 mars 1959)

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

**59 / 4. — Nomination des deux adjoints supplémentaires.**

2

M. VAN KEMMEL. — Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que vous êtes un grand maire, d'une courtoisie et d'une bonhomie souriante. Vos conseillers acceptent facilement la discipline que vous imposez ; mais, jeune dans la politique, il y a des choses que je ne comprends pas.

Vous avez été élu maire par 26 voix ; aux 15 voix socialistes s'ajoutaient 4 voix M.R.P., 2 voix Indépendants, 5 voix proviennent de la liste d'Union.

Les postes d'adjoints furent distribués aux personnes de votre liste naturellement, à deux M.R.P., et à un Indépendant : M. Rombaut. Quant à notre groupe de 9, il fut oublié. Il reste deux postes vacants ; j'espère qu'ils iront à deux membres de la liste d'Union, MM. Lourdel et Guillemain, par exemple.

Ainsi, la Ville de Lille pourrait être comparée à celle de Roubaix, ville admirablement administrée par Victor Provo, socialiste aux idées très larges comme vous, et ainsi la population lilloise serait satisfaite.

M. LE MAIRE. — Je remercie M. Van Kemmel de ses paroles aimables à mon endroit mais je dois très simplement lui faire observer que le vote du 15 mars a été l'émanation d'une volonté librement exprimée par chacun de nos collègues sans qu'il y ait de ma part aucune sollicitation.

Le candidat fait connaître ses intentions politiques. le programme qu'il entend appliquer et chacun détermine son vote en conscience.

Au cours des séances d'installation du Conseil Municipal et d'élection du maire et des adjoints, j'ai enregistré l'intervention de M. Minne, désirant conserver à la cérémonie le caractère de solennité indispensable, je lui ai simplement fait observer très courtoisement qu'elle venait un peu à contre sens puisqu'elle s'est produite seulement lorsque le Conseil Municipal avait adopté ma proposition de création de deux postes d'adjoints supplémentaires. Il est bien évident que des contacts doivent s'établir préalablement entre les groupes appelés à participer à l'Administration Municipale.

Mais je ferai remarquer aujourd'hui que nous avons été assez étonnés de cette offre du groupe de l'Union de collaborer avec le représentant d'un parti dont il avait dit un certain nombre de choses pour le moins désagréables au cours de la campagne électorale.

Cela ne vous empêche pas, M. Van Kemmel, de continuer comme vos collègues, en tant que conseiller municipal, à faire preuve du même dévouement qu'au cours du mandat précédent. Il y a de nombreuses et très importantes Commissions Municipales et il est très intéressant d'y travailler d'une manière assidue et consciencieuse et de remplir ainsi, à la satisfaction de la population, le mandat de Conseiller Municipal qui vous a été confié.

Ceci dit, je suis saisi de la candidature de M. Édouard Doyennette pour le premier poste d'adjoint supplémentaire et de M<sup>me</sup> Yvonne Tytgat pour le deuxième poste d'adjoint supplémentaire.

Il est procédé à un vote au bulletin secret dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	8
Nombre de suffrages exprimés. . . . .	21
Majorité absolue . . . . .	11

A obtenu :

M. Doyennette Édouard . . . . . vingt et une voix.

M. Doyennette ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.

ÉLECTION DU 2<sup>e</sup> ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	9
Nombre de suffrages exprimés . . . . .	21
Majorité absolue . . . . .	11

A obtenu :

M<sup>me</sup> Tytgat Yvonne . . . . . vingt et une voix.

M<sup>me</sup> Tytgat ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue.

59/ 5. — Grandes Commissions. Création. Désignation des délégués.

2

M. LE MAIRE. — Les groupes politiques du Conseil Municipal ont été consultés et chacun a admis que l'application de la proportionnelle rigoureuse était difficile. Par ailleurs, devons-nous écarter complètement le groupe des Indépendants de la représentation dans certaines Commissions ?

Nous vous soumettons le travail auquel nous avons finalement abouti et nous vous invitons à voter au scrutin secret. Nous avons fait établir des bulletins de vote pour chaque Commission.

I. — COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Doyennette . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
Déan . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.

MM. Doyennette, Van Wolput, Lussiez, Broux, Hénaux, Piat, Déan, Ramette, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## II. — COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
De Becker . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Courmont . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.
Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. Rousseaux, De Becker, Broux, Béreaux, Hénaux, Courmont, Lubrez, Simoens, Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## III. — COMMISSION DE L'URBANISME.

M. LE MAIRE. — Nous avons prévu une Commission normale mais le groupe M.R.P. propose de constituer une Commission restreinte telle qu'elle existait auparavant en raison de son caractère particulier. Tous les groupes du Conseil Municipal y seront néanmoins représentés.

La proposition est acceptée et le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Walker . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput, Walker, Piat, Ramette, Camelot, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

IV. — COMMISSION DE L'HYGIENE, DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, DES BAINS, PISCINES, DÉSINFECTION, LABORATOIRE MUNICIPAL.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
M <sup>mes</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
MM. Minne . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.

MM. Decottignies, Arquembourg, M<sup>mes</sup> Lempereur, Tytgat, Vanneufville, MM. Minne, Van Kimmel, Moithy, Simoens, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

V. — COMMISSION DES SERVICES PUBLICS, EN RÉGIE OU CONCÉDÉS.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Coquart . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Déan . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput, Rousseaux, Coquart, Bertrand, Hénaux, Lubrez, Déan, Viron, Simoens, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## VI. — COMMISSION DES BEAUX ARTS.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>me</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Blanchard . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Lourdel . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Simoens . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.

M<sup>me</sup> Lempereur, MM. Blanchard, Bertrand, Béreaux, Defaux, Lourdel, M<sup>me</sup> Defline, MM. Simoens, Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## VII. — COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Walker . . . . .	trente-six voix.
Lourdel . . . . .	trente-six voix.
Courmont . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput, Bertrand, M<sup>mes</sup> Tytgat, Lempereur, MM. Walker, Lourdel, Courmont, Ramette, M<sup>me</sup> Defrance, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

VIII. — COMMISSION DES THÉÂTRES.

M. LE MAIRE. — Il s'agit d'une Commission nouvelle.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Blanchard . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Lourdel . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.

M. Bertrand, M<sup>me</sup> Lempereur, MM. Rousseaux, Blanchard, Defaux, M<sup>me</sup> Defline, MM. Lourdel, Landréa, Simoens, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

IX. — COMMISSION DES FINANCES COMMUNALES.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Doyennette . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. Doyennette, Bertrand, Lussiez, Rousseaux, Hénaux, Rombaut, M<sup>me</sup> Defline, MM. Lubrez, Ramette, Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

#### X. — COMMISSION DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. De Becker . . . . .	trente-six voix.
Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Courmont . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.

MM. De Becker, Decottignies, Van Wolput, Rousseaux, Hénaux, Rombaut, Courmont, Guillemin, Landréa, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

#### XI. — COMMISSION DES HALLES, MARCHÉS, ABATTOIRS.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19



Ont obtenu :

M <sup>me</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
M. Camelot . . . . .	trente-xis voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Déan . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.

M<sup>me</sup> Tytgat, MM. Bertrand, Decottignies, Arquembourg, M<sup>me</sup> Vanneufville, M. Camelot, M<sup>me</sup> Defline, MM. Déan, Moithy, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

XII. — COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Blanchard . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Minne . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.

MM. Bertrand, Broux, Lussiez, Blanchard, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Van Kimmel, Minne, Landréa, M<sup>me</sup> Defrance, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

XIII. — COMMISSION DE L'HABITATION.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Landrie . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Tytgat, Lempereur, MM. Van Wolput, Béreaux, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Piat, M<sup>me</sup> Defline, MM. Landrie, Ramette, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

#### XIV. — COMMISSION DES FÊTES.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.
Lourdell . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Rousseaux, Broux, Van Wolput, Bertrand, Hénaux, Camelot, Lourdell, Guillemin, Ramette, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

#### XV. — COMMISSION DE LA FAMILLE.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
De Becker . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.
M. Landréa . . . . .	trente-six voix.

M. Decottignies, M<sup>me</sup> Lempereur, MM. Arquembourg, De Becker, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Van Kimmel, Guillemin, M<sup>me</sup> Defrance, M. Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

XVI. — COMMISSION DU CONTENTIEUX.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Doyennette . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Decottignies, Béreaux, Doyennette, Rombaut, Lubrez, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59 / 6. — Commission dite du Chômage. Délégation.

—  
2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

Membres titulaires :		Membres suppléants :	
MM. De Becker . . . . .	trente-six voix.	M. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.	M <sup>me</sup> Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.	M. Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Guillemain . . . . .	trente-six voix.	M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.	M. Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. De Becker, Defaux, Camelot, Guillemain, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus membres titulaires.

M. Rousseaux, M<sup>me</sup> Vanneufville, M. Rombaut, M<sup>me</sup> Defline, M. Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus membres suppléants.

**59/ 7. — Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré. Délégués du Conseil Municipal.**

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Tytgat Arthur . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. Bertrand, Tytgat Arthur, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Piat, Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**59/ 8. — Caisse des Écoles — Délégation.**

2

M<sup>me</sup> DEFLINE. — Étant donné qu'il y a 12 membres à la Caisse des Écoles, nous pensons qu'il serait juste que notre groupe ait 3 représentants et nous proposons comme troisième membre le Professeur Minne.

M. LE MAIRE. — Il y a une candidature supplémentaire, celle de M. le Professeur Minne et nous allons procéder au vote.

Il est alors procédé à un vote au scrutin de liste qui ne permet pas de dégager une liste ayant obtenu la majorité absolue ; sept autres listes comportent des panachages assez nombreux.

M. le Maire propose une suspension de séance.

Suspendue à 10 h. 30, la séance est reprise à 10 h. 45.

M. LE MAIRE. — Pour éviter de refaire de nouveaux bulletins et de nouvelles consultations et aussi pour marquer notre souci de respecter au maximum la proportionnelle, le secrétaire de notre groupe, M. Marcel Bertrand, propose de retirer la candidature de M. De Becker au profit de M. Minne. Le groupe de l'Union aurait ainsi un quotient proportionnel légèrement avantaagé et ses candidats seraient : M. Lubrez, M<sup>me</sup> Defline et M. Minne.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Broux . . . . .	trente-six voix.
Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Godinot Paul . . . . .	trente-six voix.
Derieppe Édouard . . . . .	trente-six voix.
Soulier Antoine . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
M. Minne . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.
M. Landréa . . . . .	trente-six voix.

MM. Broux, Decottignies, Godinot Paul, Derieppe Édouard, Soulier Antoine, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Lubrez, M<sup>me</sup> Defline, M. Minne, M<sup>me</sup> Defrance, M. Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59 / 9. — Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale.

2

M. LANDRIE. — Le Groupe Communiste voudrait avoir un représentant au Bureau d'Aide Sociale et nous posons la candidature de M. Simoens.

M. PIAT. — Nous demandons également à avoir un délégué qui serait M<sup>me</sup> Defline.

M. LE MAIRE. — Nous n'avons que 4 délégués à désigner.

M. COURMONT. — Le Bureau d'Aide Sociale intéressant tous les groupes, ne pourrions-nous, comme pour l'Urbanisme, constituer une Commission de 5 membres, un de chaque groupe ?

M. LE MAIRE. — Il ne s'agit pas d'une Commission mais d'une Délégation de 4 membres élus par le Conseil Municipal.

M. BERTRAND. — C'est toujours la majorité qui est représentée au Bureau d'Aide Sociale comme au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional.

M<sup>me</sup> DEFLINE. — Sur 4 membres, il serait logique que l'un soit du groupe U.N.R.

M. LE MAIRE. — Il faut tout de même tenir compte de la majorité existant au Conseil Municipal.

M. HÉNAUX. — Il en est ainsi depuis 1947 ; lors de la municipalité Gaifie, seule la majorité était représentée au Bureau d'Aide Sociale.

Il est procédé au vote dont le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Lempereur . . . . .	trente-six voix
MM. Coliche . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Tytgat, Lempereur, MM. Coliche et Rombaut, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59 / 10. — Commission Administrative des Hospices. Délégués du Conseil Municipal.

2

M. MINNE. — Je pose ma candidature à la Commission Administrative des Hospices.

Il est procédé au vote dont le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Lussiez . . . . .	vingt et une voix.
Defaux . . . . .	vingt et une voix.
Ramette . . . . .	sept voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	huit voix.

MM. Lussiez et Defaux ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59/ 11. — Commission de Surveillance des Établissements Particuliers du Centre Hospitalier Régional.

—  
2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants sont se fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Minne . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Lussiez, Defaux, Rombaut, Minne et Moithy ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59/ 12. — Caisse de Crédit Municipal — Conseil d'Administration — Désignation des membres.

—  
2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput et Rombaut ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus

59/ 13. — Commission Communale des Impôts Directs. Propositions en vue de la désignation des Commissaires.

—  
2

I. — 20 contribuables habitant la commune.

- MM. Barbez Louis, 5, rue Lottin, cultivateur.
- Barbieux Georges, 1 bis, rue Ambroise Paré, entrepreneur.
- Bellengier Rémy, 1, rue Fulton, cultivateur.
- Brunehant Gaston, 111, rue d'Emmerin, électricien.
- Bruyneel Julien, 3, rue de Seclin, négociant.

Courouble Paul, 91, rue du Buisson, cultivateur.  
 Cuvelier Paul, 51, rue de Bouvines, rentier.  
 Desmalades Georges, 77, rue Hippolyte Lefebvre, mètreur vérificateur.  
 Duprez Victor, 47, rue Frédéric Mottez, entrepreneur.  
 Facq Victor, 28, rue Camille Desmoulins, entrepreneur.  
 Fourmentaux Jean, 24, rue César Franck, caissier.  
 Gautier Henri, 24, rue Jeanne d'Arc, négociant.  
 Panier Georges, 6, rue de l'Arbrisseau, professeur.  
 Perche Arthur, 12, rue Maracci, retraité.  
 Stammens Georges, 67, rue Réaumur, maraîcher.  
 Salomé François, 8, rue Alfred de Musset, retraité.  
 Vandaele Robert, 1, rue Adolphe Max, entrepreneur.  
 Vancostenobel Jules, 41, rue de la Barre, retraité.  
 Vandervliet Léon, 51, rue de Puébla, négociant.  
 Gouirand Albin, 8, rue Basse, retraité.

II. — 4 *propriétaires habitant hors de la commune.*

MM. Bernard François, Beuvry-lez-Orchies, négociant.  
 Olivier Victor, 337, avenue du Maréchal Leclerc, à Fâches-Thumesnil, opticien.  
 Singer Georges, 197, avenue de la République, La Madeleine, Commissaire-Priseur.  
 Vernet Georges, 1, rue Faidherbe, Saint-André, retraité.

Ces propositions sont adoptées.

59 / 14. — Institut Pasteur — Conseil d'Administration et de Perfectionnement —  
 — Délégués.

2

M. MINNE. — Je retire ma candidature au profit de M. Lourdel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Dhour . . . . .	trente-six voix.
Astié . . . . .	trente-six voix.
Doussot . . . . .	trente-six voix.
Lourdel . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Arquembourg, Van Wolput, Béreaux, Defaux, Dhour, Astié, Doussot, Lourdel, Van Kimmel, Simoens, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.



59/ 15. — Institut Mécanique des Fluides — Délégation.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

A obtenu :

M. Déan . . . . . trente-six voix.

M. Déan ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.

59/ 16. — Commission de Surveillance du Centre Martine Bernard.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M<sup>me</sup> Tytgat . . . . . trente-six voix.

MM. Defaux . . . . . trente-six voix.

Moithy . . . . . trente-six voix.

M<sup>me</sup> Tytgat, MM. Defaux et Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59/ 17. — Transport en Commun — Représentation de la Ville au sein du Syndicat Mixte d'Exploitation.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . . trente-six voix.  
Walker . . . . . trente-six voix.

MM. Van Wolput et Walker ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**59 / 18. — Syndicat Intercommunal d'Assainissement Régional — Délégation.**

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Laurent. . . . . trente-six voix.  
Van Wolput . . . . . trente-six voix.

MM. Laurent et Van Wolput ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**59 / 19. — Liste électorale politique 1959 — Révision — Délégation.**

2

**A. — COMMISSION ADMINISTRATIVE**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

A obtenu :

M<sup>me</sup> Tytgat . . . . . trente-six voix.

M<sup>me</sup> Tytgat ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue.

**B. — COMMISSION MUNICIPALE**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. Blanchard . . . . . trente-six voix.  
M<sup>me</sup> Defline . . . . . trente-six voix.

M. Blanchard et M<sup>me</sup> Defline, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59 / 20. — École de Plein Air Désiré Verhaeghe — Conseil d'Administration.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Decottignies . . . . . trente-six voix.  
Defaux . . . . . trente-six voix.  
Camelot . . . . . trente-six voix.  
Minne . . . . . trente-six voix.  
Landréa . . . . . trente-six voix.

MM. Decottignies, Defaux, Camelot, Minne et Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

Les pouvoirs donnés aux médecins et fonctionnaires sont confirmés jusqu'au 30 juin 1960.

59 / 21. — Collège Moderne Franklin — Bureau d'Administration — Délégation.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Blanchard . . . . . trente-six voix.  
Déan . . . . . trente-six voix.

MM. Blanchard et Déan ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**59 / 22. — Collège Moderne Jean Macé — Bureau d'Administration — Délégation.**—  
2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>mes</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
Defrance . . . . .	trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Lempereur et Defrance, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarées élues.**59 / 23. — Conseil d'Administration du Lycée Fénelon — Délégation.**—  
2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Walker . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.

MM. Walker et Camelot, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**59 / 24. — Conseil de Perfectionnement Collège Technique de Garçons « Baggio » — Délégation.**—  
2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Rousseaux . . . . . trente-six voix.  
Landréa . . . . . trente-six voix.

MM. Rousseaux et Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59 / 25. — Conseil de Perfectionnement Collège Technique de Filles « Valentine Labbé » —  
Délégation.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M<sup>mes</sup> Tytgat . . . . . trente-six voix.  
Defline . . . . . trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Tytgat et Defline, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarées élues.

59 / 26. — Cours Professionnels obligatoires — Commission locale — Délégation.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. De Becker . . . . . trente-six voix.  
M<sup>me</sup> Vanneufville. . . . . trente-six voix.  
M. Viron . . . . . trente-six voix.

M. De Becker, M<sup>me</sup> Vanneufville et M. Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

59 / 27. — Bibliothèque Municipale — Commission d'Inspection et d'Achat de Livres —  
Délégation.

2

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

A obtenu :

M. Blanchard . . . . . trente-six voix.

M. Blanchard ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.

## 59 / 28. — Théâtres Municipaux — Commission de Contrôle.

—  
2

M<sup>me</sup> DEFLINE. — Nous voudrions que cette Commission comporta 9 membres comme auparavant et nous demandons que le groupe d'Union soit représenté par 2.

M. LE MAIRE. — Il ne s'agit pas de la Commission des Théâtres mais de la Commission de Contrôle de la Gestion Financière des Théâtres Municipaux et je propose d'ajouter dans le texte de la délibération :

« dans le cadre du décret-loi du 30 octobre 1935, M. l'Adjoint aux Finances assisté du Chef des Services Financiers et du Secrétaire Général, participera aux travaux de la dite Commission ».

M. BERTRAND. — Pendant très longtemps la municipalité s'est refusée à constituer une Commission légale et la Commission créée ensuite assumait à la fois la charge de Commission Municipale et de Commission de Contrôle.

Nous revenons maintenant à la stricte légalité ; à côté de la Commission Municipale des Théâtres, nous proposons de constituer la Commission de Contrôle dans le cadre du décret-loi du 30 octobre 1935.

M. COQUART. — Je précise que le représentant de la préfecture siègera uniquement à la Commission de Contrôle.

M<sup>me</sup> DEFLINE. — Nous demandons 2 membres au sein de la Commission de Contrôle.

M. LE MAIRE. — Elle ne comprend que 5 membres sous la présidence de M. l'Adjoint Rombaut, représentant le groupe des Indépendants et je demande au Conseil Municipal de maintenir cette proposition.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
M. Landréa . . . . .	trente-six voix.

MM. Bertrand, Rousseaux, Defaux, M<sup>me</sup> Defline et M. Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

M. LE MAIRE. — L'ordre du jour de notre deuxième séance : nomination de deux Adjointes supplémentaires, Constitution des Commissions, étant terminé, je dois saisir le Conseil Municipal du problème posé par le cataclysme de Madagascar.

Dans des circonstances analogues, le Conseil Municipal a toujours tenu à manifester son esprit de solidarité active. C'est ainsi que nous sommes venus en aide aux populations touchées par les graves inondations du Département du Gard. Aujourd'hui, il s'agit d'un pays de la grande communauté qui s'est créée il y a quelque temps entre la France et les territoires d'Outre-Mer, et je vous propose d'adopter la délibération ci-après :

*Secours d'urgence à la population sinistrée de Madagascar.*

« La Grande Ile de Madagascar vient de subir un cataclysme qui a causé la perte de nombreuses vies humaines et qui a bouleversé les conditions de vie de ses habitants.

Plusieurs villes ont complètement disparu ; d'autres ont été ravagées de telle façon que la population éprouve les plus grandes difficultés pour assurer son existence. De nombreuses familles et particulièrement les enfants se trouvent dans une situation dramatique.

Votre Administration a été profondément émue devant ce désastre.

Sur ma demande, en mon nom et au nom de l'Administration Municipale de la Ville de Lille, M. Bertrand, premier Adjoint, a lancé, *jeudi dernier*, par la Radio, un appel pressant à la population lilloise pour l'inviter à manifester sa solidarité active.

Aujourd'hui, je demande à l'Assemblée délibérante de notre Ville de manifester sa profonde sympathie envers un peuple qui nous est cher en votant un secours d'urgence de 1 million.

Ainsi démontrerons-nous que la Ville de Lille considère la communauté, qui unit la France et les pays décolonisés, comme une réalité concrète qui fait honneur à la République Française ».

Après l'appel fait en mon absence à la population lilloise par notre collègue Bertrand, 1<sup>er</sup> adjoint, j'ai reçu une lettre du Parti Communiste nous proposant de manifester notre solidarité en votant une subvention dont il nous laissait le soin de fixer le montant et même d'appeler les lillois et les organisations diverses à développer, dans notre Ville, un mouvement populaire en organisant une collecte de vivres, vêtements et argent dont le peuple de Madagascar a un besoin pressant.

En réalité, il convient d'apporter l'appui officiel du Conseil Municipal aux appels déjà lancés sur le plan national pour l'envoi, soit de secours en espèces, soit de dons

en nature, mais il est bien entendu que nous enverrons directement notre subvention à l'organisme national, au Comité constitué à cet effet sous la présidence du Président de la République.

M. MINNE. — Une journée de collecte dans le département n'est-elle pas envisagée sur le plan préfectoral ?

M. LE MAIRE. — Il est vraisemblable que M. le Préfet prendra cette initiative. Je sais que la Commission Départementale a pris une décision en ce qui concerne une subvention mais je ne suis pas informé des modalités d'organisation de ces journées.

M. HÉNAUX. — Il serait question d'une journée nationale.

M. LE MAIRE. — Notre délibération est adoptée et le Conseil Municipal exprime ainsi ses sentiments de solidarité à la population de Madagascar.

---

M. LE MAIRE. — Je suis en possession de deux autres projets de vœux portant sur des problèmes politiques. L'un, fait état d'un projet de réforme de l'enseignement, l'autre, porte sur les mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne la retraite du Combattant et la Sécurité Sociale.

Ces problèmes n'entrent pas dans les attributions du Conseil Municipal rappelées par M. le Préfet du Nord dans une circulaire récente. L'article 72 de la Loi Municipale interdit au Conseil Municipal de délibérer sur des problèmes de politique générale.

On pourrait dire que nous avons voté à l'unanimité, il n'y a pas très longtemps, un vœu relatif au licenciement d'ouvriers d'usines, notamment de l'usine de Fives, vœu qui n'entraîne peut-être pas très exactement dans nos prérogatives. J'en étais parfaitement conscient mais il était question tout de même des intérêts de la Ville. Il s'agissait d'une usine importante située sur notre territoire et les victimes de cette situation étaient particulièrement des lillois.

Nous avons également, dans le passé, voté une résolution portant sur la question du chômage parce que les finances municipales sont intéressées par cette question et que l'augmentation des taux ou la modification des barèmes conditionne la quotité des secours attribués.

Aujourd'hui, les mesures prises en ce qui concerne la Sécurité Sociale et la retraite du Combattant sont des problèmes d'ordre national. Ils ont même été débattus, agités, évoqués non seulement par les organisations intéressées, les organisations professionnelles, mais aussi par tous les partis politiques au cours de la campagne électorale.

Je pense qu'il y a incontestablement des corrections à apporter et il appartient aux parlementaires, aux pouvoirs publics, de tenir compte du caractère d'injustice de certaines mesures et aussi du désaveu apporté par le corps électoral.

Pour nous, nous devons veiller au respect des règles légales de fonctionnement d'un Conseil Municipal : administrer et gérer les intérêts de la Ville, les questions politiques ne doivent pas y être traitées.

Je demande, en conséquence, au Conseil Municipal de ne pas entrer dans une discussion au fond des vœux déposés dont l'un porte sur l'annonce d'un projet de réforme scolaire que nous ne connaissons pas encore.



M. LANDRÉA. — Rien n'empêche le Conseil Municipal de lever la séance et de la reprendre immédiatement après pour discuter des propositions du groupe Communiste.

Le projet de réforme de l'enseignement est très exactement connu depuis un certain temps et le problème posé dans notre lettre est beaucoup plus large : c'est celui de la neutralité de l'École et de l'État.

Des répercussions pratiques même financières se feront sentir sur l'Administration Municipale, puisque des rapports nouveaux vont s'établir entre l'État et l'Enseignement privé. Le groupe Communiste voulait tout simplement préciser sa position : ne donner aucune caution à toute mesure qui viserait à établir ce qui serait purement et simplement une ségrégation scolaire.

C'est une question importante pour l'ensemble des laïcs et des républicains.

M. MINNE. — Nous pouvons nous rallier à la proposition que vous nous avez faite, Monsieur le Maire. Le groupe d'Union est intervenu sur le plan national auprès du Premier Ministre pour demander des explications et je me contenterai de lire ce qui m'a été répondu personnellement.

M. LE MAIRE. — J'ai demandé qu'on n'entre pas dans le fond du débat, et vous allez apporter des éléments qui vont nous contraindre à le faire.

M. MINNE. — Je résume simplement la réponse qui m'a été faite. « Cet ensemble de mesures fait partie d'un cadre global dont on ne peut pratiquement rien exclure ».

Le groupe d'Union s'abstiendra sur ce vœu.

M<sup>me</sup> DEFLINE. — Je veux expliquer pourquoi nous ne voterions pas le vœu.

M. LE MAIRE. — C'est absolument inutile. Nous ne le mettons pas aux voix.

M. VIRON. — Je voudrais indiquer pourquoi notre groupe a déposé un tel vœu.

M. LE MAIRE. — J'ai fait savoir au Conseil Municipal dans quelles conditions le travail municipal devait être assuré. Je n'ai pas parlé au nom de mon parti.

M. Landréa a proposé d'ouvrir une nouvelle séance. Je demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition suivante :

— désirez-vous une autre réunion pour l'examen des vœux après la séance officielle actuelle ?

M. RAMETTE. — Ceux qui voteront pour la tenue de cette réunion accepteront la discussion et la possibilité d'un vote sur les vœux et résolution.

Il est procédé au vote à main levée et la proposition est repoussée par 29 voix contre 7.

---

M. LE MAIRE. — En réponse à une démarche faite par le Parti Communiste au sujet du conflit des tramways, je vais donner lecture d'une lettre adressée le 2 avril 1959 par M. le Préfet du Nord à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur du Contrôle Financier des Voies Ferrées d'Intérêt Local et dont la copie est parvenue à la mairie le 4 avril 1959.

« Je vous communique une lettre de M. le Maire de Lille en date du 27 mars 1959, demandant un contrôle des comptes d'exploitation de la C.G.I.T. en vue de déterminer

le taux susceptible d'être appliqué à la demande d'aménagement des tarifs présentée par la Compagnie pour compenser, d'une part, le relèvement des salaires du personnel ; d'autre part, l'augmentation des charges d'exploitation.

» Je vous serais obligé de vouloir bien examiner cette affaire et me faire parvenir dès qu'il vous sera possible, des précisions permettant à la Ville de Lille de statuer définitivement ».

En réalité, il s'agit d'un conflit entre le personnel et la Direction de l'entreprise privée concessionnaire. Le problème prend une forme différente à partir du moment où la Compagnie le pose sous l'angle d'une augmentation des tarifs ; à ce moment-là nous demandons l'avis de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées chargé du Contrôle des Voies Ferrées d'Intérêt Local.

Ce problème sera examiné par les Commissions compétentes et vous pourrez y présenter vos observations.

La séance est levée à 12 heures.

\* \* \*

Compte rendu analytique dressé par le Secrétaire Général de la Mairie, soussigné.

L. GRANGEON.

N° 59 / 4. — ADMINISTRATION MUNICIPALE. NOMINATION DE  
— DEUX ADJOINTS SUPPLÉMENTAIRES.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément à l'article 56 du Code de l'Administration Municipale, vous avez décidé, le 15 mars 1959, la création de deux postes supplémentaires d'adjoints.

Cette délibération étant devenue exécutoire le 2 avril 1959, nous vous demandons de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux adjoints supplémentaires.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	8
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	21
Majorité absolue . . . . .	11

A obtenu :

M. Doyennette . . . . . vingt et une voix.

M. Doyennette ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu premier adjoint supplémentaire.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	30
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	9
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	21
Majorité absolue . . . . .	11

A obtenu :

M<sup>me</sup> Tytgat . . . . . vingt et une voix.

M<sup>me</sup> Tytgat ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue deuxième adjoint supplémentaire.

(Voir compte rendu analytique, page 298).

N<sup>o</sup> 59 / 5. — GRANDES COMMISSIONS. CRÉATION. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 59, de la loi du 5 avril 1884 (article 35 du Code de l'Administration Communale), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque session, des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'Administration, soit par l'initiative d'un de ses membres.

Nous pensons qu'il est indispensable de former un certain nombre de Commissions chargées de préparer et d'instruire les affaires importantes qui seront soumises à l'Assemblée Communale.

Nous vous proposons, en conséquence, de vouloir bien décider la création des Commissions suivantes :

- I. — Commission des Travaux Publics et Bâtiments Communaux.
- II. — Commission de la Voie Publique.
- III. — Commission de l'Urbanisme.
- IV. — Commission de l'Hygiène, de la salubrité publique, des bains, piscines, désinfection, laboratoire municipal.
- V. — Commission des Services Publics en régie ou concédés.
- VI. — Commission des Beaux-Arts.
- VII. — Commission des Promenades et Jardins.
- VIII. — Commission des Théâtres.
- IX. — Commission des Finances Communales.
- X. — Commission des Sports et de l'Éducation Physique.
- XI. — Commission des Halles, Marchés, Abattoirs.

- XII. — Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques.  
 XIII. — Commission de l'Habitation.  
 XIV. — Commission des Fêtes.  
 XV. — Commission de la Famille.  
 XVI. — Commission du Contentieux.  
 XVII. — Commission de Protection contre l'incendie.

Chacune de ces Commissions comprendra, outre le président de droit (maire ou adjoint délégué), un certain nombre de conseillers municipaux de telle façon que la représentation proportionnelle des groupes soit respectée dans toute la mesure du possible.

Nous vous proposons, en conséquence, de désigner, d'une façon générale, 9 Commissaires pour les Commissions suivantes :

Bâtiments.	Beaux-Arts.
Voie Publique.	Promenades et Jardins.
Hygiène.	Théâtres.
Services Publics.	

Pour permettre au groupe des Indépendants d'être représenté, les Commissions suivantes comprendraient 1 Commissaire supplémentaire :

Finances.	Habitation.
Éducation Physique.	Fêtes.
Halles et Marchés.	Famille.
Instruction Publique.	

Enfin, les trois Commissions suivantes comprendraient un nombre de Conseillers réduit, savoir :

- Contentieux : 6 membres.  
 Commission de Protection contre l'Incendie : 5 membres.  
 Urbanisme : 5 membres.

Le dépouillement du vote au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

#### I. — COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS COMMUNAUX.

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
—	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Doyennette . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
Déan . . . . .	trente-six voix.

MM. Ramette . . . . . trente-six voix.  
Viron . . . . . trente-six voix.

MM. Doyennette, Van Wolput, Lussiez, Broux, Hénaux, Piat, Déan, Ramette, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

II. — COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . . 36  
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou  
dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . . 0  
—  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . . 36  
Majorité absolue . . . . . 19

Ont obtenu :

MM. Rousseaux . . . . . trente-six voix.  
De Becker . . . . . trente-six voix.  
Broux . . . . . trente-six voix.  
Béreaux . . . . . trente-six voix.  
Hénaux . . . . . trente-six voix.  
MM. Courmont . . . . . trente-six voix.  
Lubrez . . . . . trente-six voix.  
Simoens . . . . . trente-six voix.  
Landrie . . . . . trente-six voix.

MM. Rousseaux, De Becker, Broux, Béreaux, Hénaux, Courmont, Lubrez, Simoens, Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

III. — COMMISSION DE L'URBANISME.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . . 36  
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou  
dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . . 0  
—  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . . 36  
Majorité absolue . . . . . 19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . . trente-six voix.  
Walker . . . . . trente-six voix.  
Piat . . . . . trente-six voix.  
Ramette . . . . . trente-six voix.  
Camelot . . . . . trente-six voix.

MM. Van Wolput, Walker, Piat, Ramette, Camelot, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

IV. — COMMISSION DE L'HYGIENE, DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, DES BAINS, PISCINES, DÉSINFECTION, LABORATOIRE MUNICIPAL.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
M <sup>mes</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Minne . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.

MM. Decottignies, Arquembourg, M<sup>mes</sup> Lempereur, Tytgat, Vanneufville, MM. Minne, Van Kimmel, Moithy, Simoens, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

V. — COMMISSION DES SERVICES PUBLICS, EN RÉGIE OU CONCÉDÉS.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Coquart. . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Déan . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput, Rousseaux, Coquart, Bertrand, Hénaux, Lubrez, Déan, Viron, Simoens, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

VI. — COMMISSION DES BEAUX-ARTS.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>me</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Blanchard . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Lourdel . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Simoens . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.

M<sup>me</sup> Lempereur, MM. Blanchard, Bertrand, Béreaux, Defaux, Lourdel, M<sup>me</sup> Defline, MM. Simoens, Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

VII. — COMMISSION DES PROMENADES ET JARDINS.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Walker . . . . .	trente-six voix.
Lourdel . . . . .	trente-six voix.
Courmont . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput, Bertrand, M<sup>mes</sup> Tytgat, Lempereur, MM. Walker, Lourdel, Courmont, Ramette, M<sup>me</sup> Defrance, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## VIII. — COMMISSION DES THEATRES.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Blanchard . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Lourdel . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.

M. Bertrand, M<sup>me</sup> Lempereur, MM. Rousseaux, Blanchard, Defaux, M<sup>me</sup> Defline, MM. Lourdel, Landréa, Simoens, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## IX. — COMMISSION DES FINANCES COMMUNALES.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Doyennette . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. Doyennette, Bertrand, Lussiez, Rousseaux, Hénaux, Rombaut, M<sup>me</sup> Defline, MM. Lubrez, Ramette, Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.



X. — COMMISSION DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. De Becker . . . . .	trente-six voix.
Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Courmont . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.

MM. De Becker, Decottignies, Van Wolput, Rousseaux, Hénaux, Rombaut, Courmont, Guillemin, Landréa, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

XI. — COMMISSION DES HALLES, MARCHÉS, ABATTOIRS.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>me</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
M. Camelot . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Déan . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.

M<sup>me</sup> Tytgat, MM. Bertrand, Decottignies, Arquembourg, M<sup>me</sup> Vanneufville, M. Camelot, M<sup>me</sup> Defline, MM. Déan, Moithy, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## XII. — COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES.

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Blanchard . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Minne . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.

MM. Bertrand, Broux, Lussiez, Blanchard, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Van Kimmel, Minne, Landréa, M<sup>me</sup> Defrance, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## XIII. — COMMISSION DE L'HABITATION.

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
MM. Landrie . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Tytgat, Lempereur, MM. Van Wolput, Béreaux, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Piat, M<sup>me</sup> Defline, MM. Landrie, Ramette, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

XIV. — COMMISSION DES FÊTES.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Broux . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Hénaux . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.
Lourdell . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
Ramette . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Rousseaux, Broux, Van Wolput, Bertrand, Hénaux, Camelot, Lourdell, Guillemin, Ramette, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

XV. — COMMISSION DE LA FAMILLE.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
De Becker . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.
M. Landréa . . . . .	trente-six voix.

M. Decottignies, M<sup>me</sup> Lempereur, MM. Arquembourg, De Becker, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Van Kimmel, Guillemin, M<sup>me</sup> Defrance, M. Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## XVI. — COMMISSION DU CONTENTIEUX.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Doyennette . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Decottignies, Béreaux, Doyennette, Rombaut, Lubrez, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

## XVII. — COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Broux . . . . .	trente-six voix.
Walker . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Broux, Walker, Camelot, Van Kimmel, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N° 59 / 6. — COMMISSION DITE DU CHOMAGE. DÉLÉGATION.

—  
2

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil Municipal voulant marquer sa solidarité envers les travailleurs sans emploi a décidé, en 1953, de créer une Commission spéciale dite Commission du Chômage chargée d'étudier les conditions dans lesquelles un secours rapide et substantiel pouvait être accordé à tous les travailleurs touchés par la crise économique.

Nous vous proposons de décider la création de cette Commission qui comprendrait :  
un membre de chaque groupe titulaire et  
un membre de chaque groupe suppléant.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien désigner vos délégués au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

*Membres titulaires :*

MM. De Becker . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.
Guillemin . . . . .	trente-six voix.
Viron . . . . .	trente-six voix.

*Membres suppléants :*

M. Rousseaux . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . .	trente-six voix.
M. Rombaut . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
M. Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. De Becker, Defaux, Camelot, Guillemin, Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus membres titulaires.

M. Rousseaux, M<sup>me</sup> Vanneufville, M. Rombaut, M<sup>me</sup> Defline, M. Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus membres suppléants.

N° 59 / 7. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.

—  
2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 164 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation reprenant les dispositions du décret 55/565, du 20 mai 1955, les Offices d'Habitations à Loyer Modéré sont gérés par un Conseil d'Administration devant comprendre notamment 6 membres élus par le Conseil Municipal et dont le mandat expire avec celui du Conseil.

Il y a donc lieu de désigner 6 nouveaux délégués du Conseil Municipal au sein de cet organisme.

Nous vous prions de procéder, au scrutin secret, à la désignation de ces 6 membres.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Tytgat Arthur. . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Piat . . . . .	trente-six voix.
Landrie . . . . .	trente-six voix.

MM. Bertrand, Tytgat Arthur, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Piat, Landrie, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**N<sup>o</sup> 59/ 8. — CAISSE DES ÉCOLES. DÉLÉGATION.**

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes des statuts approuvés par M. le Préfet du Nord, le 17 juin 1938, la Caisse des Écoles Municipales Publiques de la Ville de Lille est administrée par un Comité dont le Maire ou son délégué est président de droit et qui comprend notamment des membres désignés par le Conseil Municipal en nombre égal au plus au tiers des membres de ce Conseil.

Les pouvoirs de nos délégués ayant pris fin à l'expiration du mandat du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués à la suite du renouvellement de l'Assemblée Municipale du 8 mars 1959.

Nous vous proposons, en conséquence, de vouloir bien désigner, au scrutin secret, douze nouveaux délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Broux . . . . .	trente-six voix.
Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Godinot Paul . . . . .	trente-six voix.
Derieppe Édouard . . . . .	trente-six voix.
Soulier Antoine . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville . . . . .	trente-six voix.
MM. Camelot . . . . .	trente-six voix.
Lubrez . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
M. Minne . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defrance . . . . .	trente-six voix.
M. Landréa . . . . .	trente-six voix.

MM. Broux, Decottignies, Godinot Paul, Derieppe Édouard, Soulier Antoine, M<sup>me</sup> Vanneufville, MM. Camelot, Lubrez, M<sup>me</sup> Defline, M. Minne, M<sup>me</sup> Defrance, M. Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

(Voir compte rendu analytique, page 308).

N<sup>o</sup> 59 / 9. — COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU D'AIDE  
SOCIALE. DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Les décrets n<sup>os</sup> 55 /190 et 55 /191, du 2 février 1955 (article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale) ont fixé la composition des Commissions Administratives des Bureaux d'Aide Sociale qui, en application de ces textes, doivent comprendre, sous la présidence du Maire,

- 4 membres élus par le Conseil Municipal et
- 4 membres nommés par le préfet.

La durée du mandat des délégués municipaux est subordonnée à la durée du Conseil Municipal lui-même.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder, au scrutin secret, à la désignation de 4 nouveaux délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Lempereur . . . . .	trente-six voix.
MM. Coliche . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Tytgat et Lempereur, MM. Coliche et Rombaut, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

(Voir compte rendu analytique, page 309).

N<sup>o</sup> 59/ 10. — COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES.  
— DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article 680 du décret n<sup>o</sup> 53/1.001, du 5 octobre 1953, portant codification des textes législatifs concernant la Santé Publique, prévoit que les Commissions Administratives des Hôpitaux et Hospices Communaux y sont composées du Maire et de 6 membres renouvelables.

Deux de ces membres sont élus par le Conseil Municipal et sont appelés à suivre le sort de cette Assemblée, les autres sont nommés par le Préfet.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à un vote secret pour l'élection des deux représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative des Hospices.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Lussiez . . . . .	vingt et une voix.
Defaux . . . . .	vingt et une voix.
Ramette . . . . .	sept voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	huit voix.

MM. Lussiez et Defaux, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.



**N° 59 / 11. — COMMISSION DE SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS  
— PARTICULIERS DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL.**

2

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec le Centre Hospitalier Régional il a été décidé, par délibération du 13 juillet 1954, la constitution d'une Commission composée, à parité, de représentants des deux administrations, le maire ayant voix prépondérante.

Cette Commission est chargée d'examiner les dispositions à prendre pour réduire, dans toute la mesure du possible, les frais de fonctionnement des Établissements Particuliers du Centre Hospitalier Régional.

Nous vous proposons, en conséquence :

1° le maintien de cette Commission ;

2° la désignation de 5 membres du Conseil Municipal au sein de celle-ci.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Lussiez . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.
Minne . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Lussiez, Defaux, Rombaut, Minne et Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**N° 59 / 12. — CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL.  
— CONSEIL D'ADMINISTRATION. DÉSIGNATION DES  
2 MEMBRES.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément aux dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 et du règlement d'Administration publique du 30 décembre 1936, le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Municipal est composé de la façon suivante :

Le Maire de la Commune, président de droit, et

6 membres nommés pour 3 ans par le Préfet,

Ces membres sont choisis à concurrence d'un tiers dans le Conseil Municipal, un tiers parmi les administrateurs des Établissements charitables, un tiers parmi les citoyens domiciliés dans la commune.

Par délibération n° 56/121, du 26 octobre 1956, vous avez soumis à l'assentiment de M. le Préfet les noms de MM. Van Wolput et Rombaut, pour vous représenter au sein de la dite Commission Administrative, leurs pouvoirs expirant le 31 décembre 1959.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous prions de vouloir bien choisir deux représentants dont les noms seront transmis à M. le Préfet du Nord, pour faire partie du Conseil d'Administration.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
<i>A déduire</i> : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Rombaut . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput et Rombaut, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**N° 59/13. — COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.  
— PROPOSITIONS EN VUE DE LA DÉSIGNATION DES  
2 COMMISSAIRES.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 1.650, du Code Général des Impôts, la Commission Communale des Impôts directs chargée de coopérer à l'établissement des bases de la contribution mobilière, de donner son avis sur les réclamations qui lui sont communiquées et d'assister l'Inspecteur des Contributions Directes dans les travaux d'évaluation des propriétés bâties et non bâties doit être renouvelée dans les deux mois qui suivent les élections municipales.

Cette Commission comprend, sous la présidence du Maire ou de l'Adjoint délégué, Président, six Commissaires.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de vingt-cinq ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des anciennes contributions directes dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Un Commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Les six Commissaires, ainsi que six suppléants, sont désignés par le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

Nous vous proposons d'établir, ainsi qu'il suit, la liste des 24 membres présentant les conditions requises à soumettre à l'agrément de M. le Directeur des Contributions :

I. — 20 *contribuables habitant la Commune.*

- MM. Barbez Louis, 5, rue Lottin, cultivateur.  
Barbieux Georges, 1 *bis*, rue Ambroise Paré, entrepreneur.  
Bellengier Rémy, 1, rue Fulton, cultivateur.  
Brunehant Gaston, 111, rue d'Emmerin, électricien.  
Bruyneel Julien, 3, rue de Seclin, négociant.  
Courouble Paul, 91, rue du Buisson, cultivateur.  
Cuvelier Paul, 51, rue de Bouvines, rentier.  
Desmalades Georges, 77, rue Hippolyte Lefebvre, métreur-vérificateur.  
Duprez Victor, 47, rue Frédéric Mottez, entrepreneur.  
Facq Victor, 28, rue Camille Desmoulins, entrepreneur.  
Fourmentraux Jean, 24, rue César Franck, caissier.  
Gautier Henri, 24, rue Jeanne d'Arc, négociant.  
Panier Georges, 6, rue de l'Arbrisseau, professeur.  
Perche Arthur, 12, rue Maracci, retraité.  
Stammens Georges, 67, rue Réaumur, maraîcher.  
Salomé François, 8, rue Alfred de Musset, retraité.  
Vandaele Robert, 1, rue Adolphe Max, entrepreneur.  
Vancostenobel Jules, 41, rue de la Barre, retraité.  
Vandervliet Léon, 51, rue de Puébla, négociant.  
Gouirand Albin, 8, rue Basse, retraité.

II. — 4 *propriétaires habitant hors de la Commune.*

- MM. Bernard, François, Beuvry-lez-Orchies, négociant.  
Olivier Victor, 337, avenue du Maréchal Leclerc, à Fâches-Thumesnil, opticien.  
Singer Georges, 197, avenue de la République, La Madeleine, Commissaire  
Priseur.  
Vernet Georges, 1, rue Faidherbe, Saint-André, retraité.

*Adopté.*

---

N° 59 / 14. — INSTITUT PASTEUR. CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DE PERFECTIONNEMENT. DÉLÉGUÉS.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 2 des statuts de l'Institut Pasteur, le Conseil d'Administration et de Perfectionnement de cet Etablissement, se compose, entre autres : du Maire de Lille, Président de droit ; de 11 membres élus par le Conseil Municipal après chaque renouvellement de cette assemblée.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien désigner au scrutin secret 11 nouveaux délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Arquembourg . . . . .	trente-six voix.
Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Béreaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Dhour . . . . .	trente-six voix.
Astié . . . . .	trente-six voix.
Doussot . . . . .	trente-six voix.
Lourdell . . . . .	trente-six voix.
Van Kimmel . . . . .	trente-six voix.
Simoens . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

MM. Arquembourg, Van Wolput, Béreaux, Defaux, Dhour, Astié, Doussot, Lourdell, Van Kimmel, Simoens, Moithy, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N° 59 / 15. — INSTITUT MÉCANIQUE DES FLUIDES. DÉLÉGATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de l'Institut Mécanique des Fluides de l'Université de Lille comprend les personnalités susceptibles de s'intéresser au développement de l'Institut : fonctionnaires et membres des corps élus, représentants des Écoles d'Ingénieurs, délégués de Sociétés, etc..., dont l'un, notamment, est désigné par le Conseil Municipal.

Nous vous proposons de vouloir bien désigner, au scrutin secret, votre délégué.  
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19
A obtenu :	
M. Déan . . . . .	trente-six voix.
M. Déan ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.	

N<sup>o</sup> 59 / 16. — COMMISSION DE SURVEILLANCE DU CENTRE MARTINE BERNARD.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération en date du 16 novembre 1953, il a été décidé la création d'une Commission de Surveillance du Centre Martine Bernard chargée de vérifier l'emploi des fonds municipaux.

Nous vous proposons le maintien de cette Commission qui comprend 3 membres de notre Assemblée ainsi que le Trésorier-principal.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien désigner vos représentants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
<hr/>	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>me</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
MM. Defaux . . . . .	trente-six voix.
Moithy . . . . .	trente-six voix.

M<sup>me</sup> Tytgat, MM. Defaux et Moithy ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N° 59 / 17. — TRANSPORTS EN COMMUN. REPRÉSENTATION DE  
LA VILLE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'EXPLOITATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 56 /6.122, du 21 décembre 1956, vous avez désigné MM. Walker et Van Wolput, pour représenter la Ville au sein du Syndicat Mixte d'Exploitation des Transports en Commun de Lille et de sa banlieue auquel la Ville avait décidé d'adhérer.

Nous vous demandons de vouloir bien choisir deux délégués au scrutin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Van Wolput . . . . .	trente-six voix.
Walker . . . . .	trente-six voix.

MM. Van Wolput et Walker, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus

N° 59 / 18. — SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
RÉGIONAL. DÉLÉGATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 56 /6.010, en date du 13 février 1956, la Ville a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Régional et vous avez désigné M. Augustin Laurent, Maire, et M. Albert Van Wolput, Adjoint, pour représenter la Commune au sein du Comité de ce Syndicat.

Nous vous proposons de vouloir bien renouveler, au scrutin secret, les pouvoirs de vos délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Laurent . . . . . trente-six voix.  
Van Wolput . . . . . trente-six voix.

MM. Laurent et Van Wolput, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N° 59/ 19. — LISTE ÉLECTORALE POLITIQUE 1959. RÉVISION.  
DÉLÉGATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, la liste électorale politique doit être révisée du 1<sup>er</sup> au 10 janvier de chaque année.

Le tableau rectificatif est dressé par une Commission Administrative composée, conformément à la loi du 7 juillet 1874 et l'article 17 du Code électoral :

- 1° du Maire ou d'un Adjoint, ou d'un Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau ;
- 2° d'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet ;
- 3° d'un délégué du Conseil Municipal.

Les réclamations sont soumises à une Commission Municipale formée par la Commission Administrative à laquelle sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal (article 25 du Code électoral).

Dans sa séance du 30 octobre 1958, le Conseil Municipal a procédé à ces désignations mais les récentes élections n'habilitent plus certains délégués à procéder aux révisions exceptionnelles susceptibles d'intervenir en cours d'année.

En conséquence, nous vous proposons de désigner vos représentants dans ces deux Commissions, soit :

- un délégué à la Commission Administrative ;
- deux délégués à la Commission Municipale.

A. — COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

A obtenu :

M<sup>me</sup> Tytgat . . . . . trente-six voix.

M<sup>me</sup> Tytgat ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue.

## B. — COMMISSION MUNICIPALE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M. Blanchard . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.

M. Blanchard et M<sup>me</sup> Defline, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N<sup>o</sup> 59/ 20. — ÉCOLE DE PLEIN AIR DÉSIRÉ VERHAEGHE. CONSEIL  
D'ADMINISTRATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n<sup>o</sup> 58/4.021, du 30 mai 1958 et 58/97, du 11 juillet 1958, vous avez fixé comme suit, en lui accordant des pouvoirs qui expiraient le 30 juin 1959, la composition du Conseil d'Administration de l'École de Plein Air Désiré Verhaeghe.

*Ayant voix délibérative :*

l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique et aux Bibliothèques, Président ; cinq membres du Conseil Municipal désignés au scrutin secret :

- M. Julien Decottignies ;
- M. le Docteur Defaux ;
- M. le Docteur Van Kemmel ;
- M. le Docteur Simonot ;
- M. le Professeur Minne ;
- M. le Recteur d'Académie ;
- M. l'Inspecteur d'Académie ;
- M. l'Inspecteur Primaire chargé de la première circonscription de Lille ;
- M. l'Inspecteur Primaire chargé de la cinquième circonscription de Lille ;
- M. le Docteur Arquembourg, 21, rue d'Amiens, Lille ;
- M. le Secrétaire général de la Mairie ;
- M. le Chef de la 4<sup>e</sup> Division ;
- M. le Chef du 1<sup>er</sup> bureau de la 4<sup>e</sup> Division.

*Ayant voix consultative :*

- M. le Médecin départemental du Service de Santé Scolaire et Universitaire ;
- M. le Médecin Directeur du Centre de Rééducation Physique ;



M. le Médecin de l'École de Plein Air ;

M. le Directeur de l'École de Plein Air.

Les pouvoirs des délégués du Conseil Municipal ayant expiré avec la fin du mandat municipal, nous vous prions de vouloir bien procéder à l'élection de cinq de nos collègues appelés à siéger au sein de ce Conseil d'Administration jusqu'au 30 juin 1960.

Nous vous prions également de confirmer les pouvoirs donnés aux médecins et fonctionnaires faisant partie du dit Conseil d'Administration.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Decottignies . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.
Minne . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.

MM. Decottignies, Defaux, Camelot, Minne et Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

Les pouvoirs donnés aux médecins et fonctionnaires sont confirmés jusqu'au 30 juin 1960.

**N° 59 / 21. — COLLÈGE MODERNE FRANKLIN.  
— BUREAU D'ADMINISTRATION. DÉLÉGATION.**

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par arrêté en date du 12 février 1943, les Comités de patronage des anciennes écoles primaires supérieures, devenues Collèges modernes, sont remplacés par des bureaux d'Administration ayant les mêmes attributions que ceux des Collèges classiques et composés ainsi qu'il suit :

*Collèges Modernes de province*

- le Préfet ou à son défaut, le sous-Préfet, membre de droit ;
- l'Inspecteur d'Académie, membre de droit ;
- le Maire, membre de droit ;
- le Directeur ou la Directrice, membre de droit ;
- deux Conseillers Municipaux désignés par le Recteur après avis du Préfet.

La présidence est exercée par le Recteur ou par l'Inspecteur d'Académie en l'absence du Préfet.

La durée des pouvoirs des bureaux d'administration des collèges modernes est fixée à quatre ans.

Il y a donc lieu de désigner les deux conseillers municipaux à proposer à M. le Recteur.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
—	
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Blanchard . . . . .	trente-six voix.
Déan . . . . .	trente-six voix.

MM. Blanchard et Déan, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

**N° 59/ 22. — COLLÈGE MODERNE JEAN MACÉ.  
BUREAU D'ADMINISTRATION. DÉLÉGATION.**

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par arrêté en date du 12 février 1943, les Comités de patronage des anciennes écoles primaires supérieures, devenues Collèges modernes, sont remplacés par des bureaux d'administration ayant les mêmes attributions que ceux des Collèges classiques et composés ainsi qu'il suit :

*Collèges Modernes de province*

- le Préfet ou à son défaut, le sous-Préfet, membre de droit ;
- l'Inspecteur d'Académie, membre de droit ;
- le Maire, membre de droit ;
- le Directeur ou la Directrice, membre de droit ;
- deux Conseillers Municipaux désignés par le Recteur après avis du Préfet.

La présidence est exercée par le Recteur ou par l'Inspecteur d'Académie en l'absence du Préfet.

La durée des pouvoirs des bureaux d'administration des Collèges modernes est fixée à quatre ans.

Il y a donc lieu de désigner les deux conseillers municipaux à proposer à M. le Recteur.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

M <sup>mes</sup> Lempereur . . . . .	trente-six voix.
Defrance . . . . .	trente-six voix.

M<sup>mes</sup> Lempereur et Defrance, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarées élues

N<sup>o</sup> 59/ 23. — CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE FÉNELON.  
DÉLÉGATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 2 de l'Arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale en date du 2 mai 1945, les Conseils d'Administration des Lycées doivent comprendre notamment :

1<sup>o</sup> le maire qui peut se faire représenter par un adjoint, membre de droit ;

2<sup>o</sup> deux membres du Conseil Municipal dans les lycées de jeunes filles auxquels un internat municipal est annexé, désignés par le Ministre, sur la proposition du Recteur, après avis du Préfet. Leurs pouvoirs cessent avec ceux du Conseil Municipal dont ils font partie.

Il y a donc lieu de désigner les deux conseillers municipaux à proposer à M. le Recteur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Walker . . . . .	trente-six voix.
Camelot . . . . .	trente-six voix.

MM. Walker et Camelot, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N° 59 / 24. — **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT. COLLÈGE TECHNIQUE  
DE GARÇONS « BAGGIO ». DÉLÉGATION.**

—  
2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 25 du décret du 12 juillet 1921, modifié par le décret du 9 mai 1947 (Rectificatif au J.O. du 6 juillet 1947), complété par le décret du 2 Septembre 1947 et la circulaire n° 822, du 6 novembre 1947 du Ministère de l'Éducation Nationale, les Conseils de Perfectionnement des Collèges Techniques doivent comprendre deux représentants du Conseil Municipal.

Nous vous prions de vouloir bien procéder, par un vote secret, à la désignation de deux délégués au Conseil de Perfectionnement du Collège Technique « Baggio ».

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

*1<sup>er</sup> tour de scrutin*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Landréa . . . . .	trente-six voix.

MM. Rousseaux et Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

N° 59 / 25. — **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT. COLLÈGE TECHNIQUE  
DE FILLES « VALENTINE LABBÉ ». DÉLÉGATION.**

—  
2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 25 du décret du 12 juillet 1921, modifié par le décret du 9 mai 1947 (Rectificatif du J.O. du 6 juillet 1947), complété par le décret du 2 septembre 1947 et la circulaire n° 822, du 6 novembre 1947 du Ministère de l'Éducation Nationale, les Conseils de Perfectionnement des Collèges Techniques doivent comprendre deux représentants du Conseil Municipal.

Nous vous prions de vouloir bien procéder, par un vote secret, à la désignation de deux délégués au Conseil de Perfectionnement du Collège Technique de Filles « Valentine Labbé ».

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19
Ont obtenu :	
M <sup>mes</sup> Tytgat . . . . .	trente-six voix.
Defline . . . . .	trente-six voix.
M <sup>mes</sup> Tytgat et Defline, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarées élues.	

N<sup>o</sup> 59/ 26. — COURS PROFESSIONNELS OBLIGATOIRES. COMMISSION LOCALE. DÉLÉGATION.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

Lille a été rangée parmi les villes où l'organisation des Cours Professionnels a été reconnue nécessaire dans les termes de l'article 39 de la loi du 25 juillet 1919, relative à l'organisation de l'enseignement technique.

En exécution des dispositions de cet article il a été institué, par arrêté ministériel, une Commission Locale Professionnelle chargée de déterminer et d'organiser les cours obligatoires pour les besoins des professions commerciales et industrielles de la localité. Cette Commission, dont le Maire est Président de droit, est composée notamment de trois délégués désignés par le Conseil Municipal et dont le mandat expire avec les pouvoirs de cette Assemblée.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, il appartient au Conseil de procéder à l'élection de ces trois délégués, au scrutin secret, conformément à l'article 51 de la loi du 5 avril 1884.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19
Ont obtenu :	
M. De Becker . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Vanneufville. . . . .	trente-six voix.
M. Viron . . . . .	trente-six voix.
M. De Becker, M <sup>me</sup> Vanneufville, M. Viron, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.	

N° 59/ 27. — **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**  
**COMMISSION D'INSPECTION ET D'ACHAT DE LIVRES.**  
 2 **DÉLÉGATION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes du décret du 6 juin 1912, relatif aux Comités des Bibliothèques, le Maire est Président de droit de ce Comité qui comprend, en outre, un membre du Conseil Municipal, élu par ses collègues et dont le mandat expire avec les pouvoirs de cette assemblée.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien désigner, au scrutin secret, un nouveau délégué.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<i>1<sup>er</sup> tour de scrutin</i>	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

A obtenu :

M. Blanchard . . . . . trente-six voix.

M. Blanchard ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.

N° 59/ 28. — **THÉÂTRES MUNICIPAUX. COMMISSION DE CONTROLE**  
 — **DE LA GESTION FINANCIÈRE.**  
 2

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes du décret du 30 octobre 1935, relatif aux rapports entre les collectivités et les entreprises avec lesquelles elles ont passé des contrats, les comptes détaillés des opérations effectuées par les Directeurs des Théâtres doivent être examinés par une Commission de Contrôle dont la composition est fixée par le Conseil Municipal, le Préfet étant représenté à cette Commission par un ou plusieurs fonctionnaires particulièrement qualifiés par leur compétence technique, le maire ou son délégué étant président de droit.

Dans le cadre du décret-loi du 30 octobre 1935, M. l'Adjoint délégué aux Finances, assisté du Chef des Services Financiers et du Secrétaire général, participera aux travaux de la dite Commission.

Nous vous proposons de désigner, au scrutin secret, les cinq membres du Conseil Municipal appelés à faire partie de cette Commission.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. . . . .	36
A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . .	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .	36
Majorité absolue . . . . .	19

Ont obtenu :

MM. Bertrand . . . . .	trente-six voix.
Rousseaux . . . . .	trente-six voix.
Defaux . . . . .	trente-six voix.
M <sup>me</sup> Defline . . . . .	trente-six voix.
M. Landréa . . . . .	trente-six voix.

MM. Bertrand, Rousseaux, Defaux, M<sup>me</sup> Defline et M. Landréa, ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus.

(Voir compte rendu analytique, page 318).

N<sup>o</sup> 59/ 29. — SECOURS D'URGENCE A LA POPULATION SINISTRÉE DE MADAGASCAR.

2

MESDAMES, MESSIEURS,

La Grande Ile de Madagascar vient de subir un cataclysme qui a causé la perte de nombreuses vies humaines et qui a bouleversé les conditions de vie de ses habitants.

Plusieurs villes ont complètement disparu ; d'autres ont été ravagées de telle façon que la population éprouve les plus grandes difficultés pour assurer son existence. De nombreuses familles et particulièrement les enfants se trouvent dans une situation dramatique.

Votre Administration a été profondément émue devant ce désastre.

Sur ma demande, en mon nom et au nom de l'Administration Municipale de la Ville de Lille, M. Bertrand, Premier Adjoint, a lancé, *jeudi dernier* par la Radio, un appel pressant à la population lilloise pour l'inviter à manifester sa solidarité active.

Aujourd'hui, je demande à l'Assemblée délibérante de notre ville de manifester sa profonde sympathie envers un peuple qui nous est cher en votant un secours d'urgence de 1 million.

Ainsi démontrerons-nous que la Ville de Lille considère la communauté, qui unit la France et les pays décolonisés, comme une réalité concrète qui fait honneur à la République Française.

Adopté à l'unanimité des 36 votants (voir compte rendu analytique, page 319).

Monsieur Pe chaire <i>Pe chaire</i>	M. Bertrand <i>Bertrand</i>	M <sup>me</sup> Empereur <i>Empereur</i>	M. Boquart <i>Boquart</i>
M. Defaux <i>Defaux</i>	M. Eussiez <i>Eussiez</i>	M. Brouse <i>Brouse</i>	M. Walker <i>Walker</i>
M. Van Walpur <i>Van Walpur</i>	M. Spombaut <i>Spombaut</i>	M. Stausseaux <i>Stausseaux</i>	M. Coquebourg <i>Coquebourg</i>
M. Bèreaux <i>Bèreaux</i>	M. Blanchard <i>Blanchard</i>	M. Camelar <i>Camelar</i>	M. Bourmont <i>Bourmont</i>
M. Déan <i>Déan</i>	M. De Becker <i>De Becker</i>	M. Decottignies <i>Decottignies</i>	M <sup>me</sup> Depline <i>Depline</i>
M <sup>me</sup> Defrance <i>Defrance</i>	M. Doyenné <i>Doyenné</i>	M. Guillemain <i>Guillemain</i>	M. Bénaux <i>Bénaux</i>
M. Pandrea <i>Pandrea</i>	M. Pandrie <i>Pandrie</i>	M. Faurdel <i>Faurdel</i>	M. Eubrez <i>Eubrez</i>
M. Minne <i>Minne</i>	M. Maithy <i>Maithy</i>	M. Piar <i>Piar</i>	M. Ramette <i>Ramette</i>
M. Simoens <i>Simoens</i>	M <sup>me</sup> Zyrgar <i>Zyrgar</i>	M. Van Hamme <i>Van Hamme</i>	M. Viron <i>Viron</i>